



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2013

Ce rapport financier semestriel porte sur le semestre clos au 30 juin 2013, et établi conformément aux dispositions des articles L 451-1-2 III du Code monétaire et financier 222-4 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.



SOMMAIRE

- I. DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**
- II. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE**
- III. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS**
- IV. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**



I. DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

I.1 Responsable du rapport financier semestriel

M. Frederic Rose, Directeur Général de Technicolor.

I.2 Attestation

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restant de l'exercice ».

Issy-les-Moulineaux, le 26 juillet 2013

Frederic Rose
Directeur Général de Technicolor



II. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

II.1 Présentation des résultats du premier semestre 2013 publiés le 26 juillet 2013

Par communiqué de presse en date du 26 juillet 2013, la Société a publié ses résultats du premier semestre 2013. La Société annonce un résultat des activités poursuivies avant impôt et produit financier net (charges) (EBIT) de 87 millions d'euros, contre 115 millions d'euros pour le premier semestre 2012. Le chiffre d'affaires du premier semestre 2013 s'élève à 1 589 millions d'euros, contre 1 646 millions d'euros au premier semestre 2012. Les charges financières nettes s'élèvent à 72 millions d'euros contre 116 millions d'euros pour la même période l'an passé. La charge d'impôt s'élève à 20 millions d'euros au premier semestre 2013, contre 21 millions d'euros au premier semestre 2012. Le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession s'élève à 16 millions d'euros, alors qu'il était nul au premier semestre 2012. En tenant compte des facteurs décrits ci-dessus, le résultat net du Groupe au premier semestre 2013 est un profit net de 6 millions d'euros, comparé à une perte nette de 26 millions d'euros du premier semestre 2012.

Le chiffre d'affaires et les résultats publiés par le Groupe pour les activités poursuivies sont ventilés entre d'une part, les trois segments opérationnels – Technologie, Services Entertainment et Maison Connectée, et d'autre part, les fonctions centrales et autres activités (segment Autres).

Principaux éléments du S1 2013

- Hausse du chiffre d'affaires à périmètre¹ et taux de change constants de 3,1%, à 1,6 milliards d'euros, résultant des solides performances des segments Maison Connectée et Services Entertainment (hors activités en fin d'exploitation).
- EBITDA ajusté² à 207 millions, en hausse de 11% à périmètre constant. Progression de la marge de 1,0 point (en publié) par rapport au S1 2012.
- Résultat net de 6 millions d'euros, comparé à une perte nette de 26 millions d'euros au S1 2012.
- Flux de trésorerie disponible du Groupe³ de 24 millions d'euros, malgré des coûts relatifs à des litiges historiques, en particulier l'amende des autorités de la concurrence de l'UE.
- Dette nette à valeur nominale (non IFRS) de 837 millions d'euros à fin juin 2013, en baisse de 2 millions d'euros comparé à fin décembre 2012. Refinancement finalisé avec succès en juillet 2013.

En millions d'euros	Second trimestre			Premier semestre		
	2012	2013	Variation	2012	2013	Variation
Chiffre d'affaires des activités poursuivies	846	814	(3,8)%	1 646	1 589	(3,5)%
Variation à taux de change constants (%)		(0,8)%			(1,9)%	
Variation à périmètre et taux constants (%)		+4,0%			+3,1%	
EBITDA ajusté des activités poursuivies				198	207	+4,6%
En % du chiffre d'affaires				12,0%	13,0%	+1,0pt
Résultat net du Groupe				(26)	6	+32
Flux de trésorerie disponible du Groupe				2	24	+22
Position de trésorerie				397 ⁴	370	(27)
Dette nette dans les états financiers consolidés				718 ⁴	731	+13
Dette nette à sa valeur nominale (non IFRS)				839 ⁴	837	(2)

¹ Excluant les activités de Services Diffuseurs de Contenu et SmartVision (télévision sur IP), cédées en 2012, et les commutateurs logiciels de Cirpack (voix sur IP), cédés en 2013. Ces activités avaient généré un chiffre d'affaires de 81 millions d'euros au S1 2012 (aucune contribution au S1 2013).

² EBIT des activités poursuivies excluant les autres produits et charges et les dépréciations et amortissements (y compris l'impact des provisions pour risques, garanties et litiges).

³ Flux de trésorerie disponible des activités poursuivies et des activités arrêtées ou en cours de cession du Groupe.

⁴ Au 31 décembre 2012.



Principaux éléments du chiffre d'affaires du T2 2013

Le chiffre d'affaires des activités poursuivies du Groupe a atteint 814 millions d'euros au T2 2013, en progression de 0,9% à périmètre constant et taux de change courants, et de 4,0% à périmètre et taux de change constants par rapport au T2 2012⁵.

- **Technologie** : Nouveau trimestre de génération de chiffre d'affaires supérieure à 100 millions d'euros, en raison de la diversité et la solidité des programmes de licences de Technicolor.
- **Services Entertainment** : Hausse du chiffre d'affaires (hors activités en fin d'exploitation⁶), en raison d'un retour à la croissance des Services de Production Numérique et d'une performance soutenue des Services DVD.
- **Maison Connectée** : Cinquième trimestre consécutif de hausse à deux chiffres du chiffre d'affaires, reflétant le dynamisme des pays émergents et une nouvelle amélioration du mix produit global.

Nouveaux progrès réalisés dans le cadre d'Amplify 2015

- Le segment **Technologie** a lancé plusieurs nouvelles initiatives pour étendre ses activités de licences, en particulier dans le domaine des smartphones. L'accord avec Sony va renforcer significativement la capacité de Technicolor à monétiser son important portefeuille de brevets relatif aux technologies clés utilisées dans les appareils mobiles. La contribution du segment aux standards a également été importante sur le semestre, notamment s'agissant des standards MPEG HEVC and MPEG-H audio.
- Le segment **Services Entertainment** a enregistré une bonne performance dans ses activités cœur de métier et a continué d'améliorer sa marge opérationnelle au travers de la poursuite d'initiatives de réduction des coûts et de programmes d'amélioration de la performance.
- Le segment **Maison Connectée** a continué de se focaliser sur le gain de clients et le renforcement de ses parts de marché, notamment dans la région Europe, Moyen-Orient et Afrique, tout en démontrant de nouveau son avance technologique dans les domaines du WiFi, du très haut débit et du guidage.
- **Nouvelle amélioration de la structure financière grâce au succès du refinancement**
Technicolor a finalisé avec succès son refinancement le 12 juillet, qui a permis au Groupe de souscrire un nouvel emprunt à un taux d'intérêt plus avantageux, d'allonger la maturité de sa dette et de bénéficier d'une plus grande flexibilité financière. La mise en place de cette nouvelle structure de dette représente une étape supplémentaire importante dans le cadre du renforcement de la structure financière du Groupe.

Le Groupe a mis en place une nouvelle ligne de crédit revolving d'un montant de 100 millions d'euros et d'une maturité de 5 ans dans le cadre de l'opération de refinancement.

Confirmation des objectifs du Groupe pour 2013

- Croissance de l'EBITDA ajusté comprise entre 5% et 10% par rapport à l'EBITDA ajusté de l'exercice 2012 à périmètre constant⁷ (498 millions d'euros) :
 - Stabilité de l'EBITDA ajusté de la division Licences, tablant sur une activité forte en termes de renouvellements et de signatures de nouveaux contrats ;
 - Poursuite de l'amélioration de l'EBITDA ajusté de Maison Connectée et retour à un flux de trésorerie disponible positif ;
 - Amélioration de la rentabilité du segment Services Entertainment, résultant notamment des actions de réduction de coûts mises en place au second semestre 2012 ;
- Forte croissance du flux de trésorerie disponible du Groupe, supérieure à 30%, avant prise en compte des éléments exceptionnels (en particulier l'amende de l'UE pour 38,6 millions d'euros).

⁵ En incluant les activités cédées, le chiffre d'affaires en publié a baissé de 3,8% à taux de change courants et de 0,8% à taux de change constants.

⁶ Les activités en fin d'exploitation incluent principalement les activités de Film Photochimique et de Compression & Création.

⁷ EBITDA ajusté à périmètre constant excluant les activités de Services Diffuseurs de Contenu et SmartVision (télévision sur IP), cédées en 2012, et les commutateurs logiciels de Cirpack (voix sur IP), cédés en 2013.



Objectif de ratio dette nette sur EBITDA ajusté

- Compte tenu de l'impact du refinancement sur l'ajustement IFRS et les coûts de transaction associés, l'objectif annoncé en février d'un ratio dette nette (IFRS) sur EBITDA ajusté inférieur à 1,25x à fin décembre 2013 n'est plus pertinent. Le Groupe a décidé d'utiliser désormais un ratio basé sur la dette à sa valeur nominale, étant donné qu'à la fois les clauses conventionnelles attachées à la nouvelle dette du Groupe et les objectifs du plan Amplify 2015 sont exprimés sur cette base.
- Le Groupe prévoit d'atteindre un ratio dette nette (nominale) sur EBITDA ajusté inférieur à 1,6x à fin décembre 2013. S'agissant d'Amplify 2015, Technicolor vise désormais un ratio dette nette sur EBITDA ajusté inférieur à 1,0x à fin décembre 2015 (contre 1,1x précédemment), tenant compte de l'impact positif du refinancement sur la génération de trésorerie disponible.

Éléments financiers du second trimestre et du premier semestre 2013

Résumé des résultats consolidés du premier semestre 2013 (non audités)

Technicolor présente, en plus des résultats publiés et dans le but de fournir une vue plus comparable de l'évolution de sa performance opérationnelle par rapport au S1 2012, un ensemble d'indicateurs ajustés qui excluent les éléments suivants, tels que directement disponibles dans le compte de résultat des états financiers consolidés du Groupe :

- Coûts de restructuration, nets ;
- Charges de dépréciations d'actifs, nettes ;
- Autres produits et charges (autres éléments non récurrents).

Ces ajustements, dont la réconciliation est détaillée page 17, ont impacté l'EBIT des activités poursuivies du Groupe pour (24) millions d'euros au S1 2013 comparé à 22 millions d'euros au S1 2012.

En millions d'euros	Deuxième Trimestre			Premier Semestre		
	2012	2013	Variation	2012	2013	Variation
Chiffre d'affaires des activités poursuivies	846	814	(3,8)%	1 646	1 589	(3,5)%
Variation à taux de change constants (%)		(0,8)%			(1,9)%	
Variation à périmètre et change constants (%)		+4,0%			+3,1%	
EBITDA ajusté des activités poursuivies				198	207	+4,6%
En % du chiffre d'affaires				12,0%	13,0%	+1,0pt
EBIT ajusté des activités poursuivies				93	111	+19,1%
En % du chiffre d'affaires				5,7%	7,0%	+1,3pt
EBIT des activités poursuivies				115	87	(27)
Produits financiers (charges)				(116)	(72)	+44
Résultats des sociétés mises en équivalence				(4)	(5)	(1)
Impôt sur les résultats				(21)	(20)	+1
Résultat net des activités poursuivies				(26)	(10)	+16
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession				0	16	+16
Résultat net				(26)	6	+32
Flux de trésorerie opérationnelle des activités poursuivies ⁸				101	125	+24
Flux de trésorerie disponible du Groupe				2	24	+22
Dette nette dans les états financiers consolidés				718 ⁹	731	+13
Dette nette à sa valeur nominale (non IFRS)				839 ⁹	837	(2)

⁸ Le flux de trésorerie opérationnelle est défini comme l'EBITDA ajusté moins les investissements d'exploitation nets et les dépenses de restructuration ayant un impact sur la trésorerie.

⁹ Au 31 décembre 2012.



Croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant et amélioration de la rentabilité au S1 2013

- Le chiffre d'affaires des activités poursuivies du Groupe a atteint 1 589 millions d'euros au S1 2013, en hausse de 1,5% à périmètre constant et taux de change courants et de 3,1% à périmètre et taux de change constants par rapport au S1 2012¹⁰, reflétant les solides performances des segments Maison Connectée et Services Entertainment.
- La marge brute a atteint 346 millions d'euros au S1 2013, représentant 21,8% du chiffre d'affaires, en amélioration de 0,5 point par rapport au S1 2012.
- L'EBITDA ajusté des activités poursuivies était de 207 millions d'euros au S1 2013, en hausse de 11% à périmètre constant et avec une amélioration la marge de 1,1 point par rapport au S1 2012.
- L'amélioration de l'EBITDA ajusté a résulté d'un niveau d'activité important dans les activités sensibles aux volumes et d'un contrôle strict des coûts à la fois dans les fonctions centrales et les segments.

Résultat net en amélioration de 32 millions d'euros au S1 2013

- L'EBIT ajusté des activités poursuivies du Groupe a atteint 111 millions d'euros au S1 2013 comparé à 93 millions d'euros au S1 2012, soit une augmentation de la marge de 1,3 point, reflétant la hausse de l'EBITDA ajusté et de moindres charges de dépréciations et amortissements.
- L'EBIT des activités poursuivies s'est élevé à 87 millions d'euros au S1 2013 comparé à 115 millions d'euros au S1 2012, qui incluait un gain de 41 millions d'euros lié aux prestations d'assurance vie pour les retraités du Groupe aux Etats-Unis. Les charges de restructuration ont atteint 19 millions d'euros au S1 2013 contre 8 millions d'euros au S1 2012, reflétant la rationalisation des activités en fin d'exploitation dans le segment Services Entertainment.
- Le résultat financier du Groupe a représenté une charge de 72 millions d'euros au S1 2013 comparé à une charge de 116 millions d'euros au S1 2012, qui incluait des éléments non-récurrents relatifs aux augmentations de capital. Les charges d'intérêt nettes ont totalisé 63 millions d'euros au S1 2013 par rapport à 76 millions d'euros au S1 2012.
- Le résultat net était un profit de 6 millions d'euros au S1 2013 (S1 2012 : perte de 26 millions d'euros).

Flux de trésorerie opérationnel des activités poursuivies en hausse de 24% au S1 2013

- Le flux de trésorerie opérationnel des activités poursuivies a atteint 125 millions d'euros au S1 2013, en hausse de 24 millions d'euros par rapport au S1 2012, et représentait 7,9% du chiffre d'affaires, en progression de 1,8 point. Le flux de trésorerie lié aux dépenses d'investissement a été de 52 millions d'euros au S1 2013, en recul de 22 millions d'euros comparé au S1 2012, du fait du contrôle strict des investissements du segment Services Entertainment et de moindres frais de R&D capitalisés pour les segments Maison Connectée et Technologie. Les sorties de trésorerie liées aux actions de restructuration ont atteint 30 millions d'euros au S1 2013, en hausse de 7 millions d'euros par rapport au S1 2012, du fait d'actions de restructuration dans les activités en fin d'exploitation et les Services DVD, ainsi que de la poursuite de la réduction des effectifs du segment Maison Connectée ainsi que des fonctions centrales.

¹⁰ En incluant les activités cédées, le chiffre d'affaires en publié a baissé de 3,5% à taux de change courants et de 1,9% à taux de change constants.

Amélioration du flux de trésorerie d'exploitation disponible du Groupe au S1 2013

- Le Groupe a généré un flux de trésorerie d'exploitation disponible positif de 24 millions d'euros au S1 2013, en hausse par rapport à 2 millions d'euros au S1 2012, malgré le paiement de l'amende des autorités de la concurrence de l'UE (38,6 millions d'euros) et les frais de règlement d'un litige avec un tiers précédemment annoncé (17,3 millions d'euros). Cette performance a reflété la croissance à deux chiffres du flux de trésorerie opérationnel des activités poursuivies, combinée à un contrôle strict du besoin en fonds de roulement, malgré le niveau important de l'activité, ainsi que la baisse des charges financières impactant la trésorerie suite aux augmentations de capital réalisées l'année dernière. Le Groupe a généré un flux de trésorerie d'exploitation positif pour le cinquième semestre consécutif.
- Les principaux impacts sur le flux de trésorerie d'exploitation disponible du Groupe au S1 2013 sont :
 - Une variation du besoin en fonds de roulement positive de 19 millions d'euros ;
 - Des charges financières impactant la trésorerie s'élevant à 51 millions d'euros ;
 - D'autres dépenses d'exploitation impactant la trésorerie, principalement relatives aux impôts et aux retraites, s'élevant à 30 millions d'euros ;
 - Le flux de trésorerie d'exploitation disponible des activités arrêtées ou en cours de cession a atteint (38) millions d'euros, reflétant principalement l'amende des autorités de la concurrence de l'UE.

Position de trésorerie et dette financière

- La dette financière brute à sa valeur nominale (non-IFRS) atteignait 1 207 millions d'euros au 30 juin 2013 (1 101 millions d'euros en IFRS), contre 1 236 millions d'euros (non-IFRS) au 31 décembre 2012 (1 115 millions d'euros en IFRS), un recul de 29 millions d'euros lié principalement au remboursement de la dette senior à hauteur de 36 millions d'euros et à un effet de change négatif.
- La position de trésorerie du Groupe a atteint 370 millions d'euros au 30 juin 2013, contre 397 millions d'euros au 31 décembre 2012, reflétant une génération de flux de trésorerie d'exploitation disponible du Groupe de 24 millions d'euros au S1 2013, un remboursement de la dette senior pour (36) millions d'euros et d'autres éléments pour (15) millions d'euros, y compris un effet de change.
- La dette financière nette à sa valeur nominale (non-IFRS) était de 837 millions d'euros au 30 juin 2013, un niveau quasiment stable par rapport à 839 millions d'euros au 31 décembre 2012.
- La dette financière nette figurant dans les états financiers consolidés (IFRS) atteignait 731 millions d'euros au 30 juin 2013 comparé à 718 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Clauses conventionnelles

Au 30 juin 2013, le Groupe a respecté l'ensemble de ses clauses conventionnelles.

Dans le cadre du refinancement, ces clauses conventionnelles, qui s'appliquaient à la dette existante, ont été supprimées. Une clause conventionnelle sur le ratio d'endettement est attachée à la nouvelle dette et une clause de défaut croisée s'appliquera à la portion restante de la dette existante en cas de défaut.

Clauses conventionnelles*		Ratios au 30 juin 2013
Couverture d'intérêts	EBITDA/Frais financiers supérieur à 3,70x	5,11x
Levier	Dette nette/EBITDA inférieur à 2,30x	1,39x
Investissements		N/A (testé en fin d'année)
Clauses conventionnelles*		Nouvelle Dette
Levier	Dette brute**/EBITDA inférieur à 3,50x	2,32x

* Pour le calcul des clauses conventionnelles, la définition de l'EBITDA d'après les accords de crédit est la même que celle de l'EBITDA ajusté détaillée page 17, exception faite de quelques différences de périmètre.

** Dette brute à sa valeur nominale au 30 juin 2013



Revue par segment du deuxième trimestre et du premier semestre 2013

Résumé des indicateurs financiers du Groupe par segment (non-audités)

En millions d'euros	T2 2012	T2 2013	S1 2012	S1 2013
Chiffre d'affaires des activités poursuivies	846	814	1 646	1 589
<i>Variation à taux courants (%)</i>		(3,8)%		(3,5)%
<i>Variation à taux constants (%)</i>		(0,8)%		(1,9)%
Dont Technologie	115	101	236	227
<i>Variation à taux courants (%)</i>		(11,8)%		(4,0)%
<i>Variation à taux constants (%)</i>		(5,2)%		(3,3)%
Dont Services Entertainment	362	356	757	732
<i>Variation à taux courants (%)</i>		(1,5)%		(3,3)%
<i>Variation à taux constants (%)</i>		+0,6%		(2,5)%
Dont Maison Connectée	330	356	572	630
<i>Variation à taux courants (%)</i>		+7,8%		+10,0%
<i>Variation à taux constants (%)</i>		+10,8%		+13,1%
Distribution Numérique (activités cédées)	39	0	81	0
EBITDA ajusté des activités poursuivies			198	207
<i>Variation à taux courants (%)</i>				+4,6%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			12,0%	13,0%
Dont Technologie			178	164
<i>Variation à taux courants (%)</i>				(8,1)%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			75,4%	72,2%
Dont Services Entertainment			67	84
<i>Variation à taux courants (%)</i>				+25,9%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			8,8%	11,5%
Dont Maison Connectée			(12)	2
<i>Variation à taux courants (%)</i>				na
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			(2,0)%	0,3%
Distribution Numérique (activités cédées)			11	0
EBIT ajusté des activités poursuivies			93	111
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			5,7%	7,0%
Dont Technologie			176	159
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			74,4%	70,0%
Dont Services Entertainment			(12)	14
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			(1,6)%	2,0%
Dont Maison Connectée			(32)	(18)
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			(5,6)%	(2,8)%
Distribution Numérique (activités cédées)			12	0



Technologie

Indicateurs financiers pour le segment Technologie

En millions d'euros	T2 2012	T2 2013	S1 2012	S1 2013
Chiffre d'affaires	115	101	236	227
<i>Variation à taux courants (%)</i>		(11,8)%		(4,0)%
<i>Variation à taux constants (%)</i>		(5,2)%		(3,3)%
Dont Licences	114	101	235	226
<i>Variation à taux courants (%)</i>		(11,5)%		(3,8)%
<i>Variation à taux constants (%)</i>		(4,9)%		(3,0)%
EBITDA ajusté			178	164
<i>Variation à taux courants (%)</i>				(8,1)%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			75,4%	72,2%
EBIT ajusté			176	159
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			74,4%	70,0%
EBIT			178	158
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			75,5%	69,5%

Au deuxième trimestre 2013, le chiffre d'affaires du segment Technologie a atteint 101 millions d'euros, en baisse de 5,2% à taux de change constants par rapport au deuxième trimestre 2012. La diversité et la solidité des programmes de licences du Groupe ont permis une nouvelle fois aux activités de Licences de générer un chiffre d'affaires de plus de 100 millions d'euros, à 101 millions d'euros au deuxième trimestre 2013, en baisse de 4,9% à taux de change constants comparé à la forte croissance à deux chiffres enregistrée au deuxième trimestre 2012. Cette performance a résulté d'un effet de change négatif lié au dollar US et de la faiblesse du marché de l'Electronique Grand Public, ayant entraîné une baisse de chiffre d'affaires dans les différents programmes de licences.

Au premier semestre 2013, le chiffre d'affaires du segment Technologie a atteint 227 millions d'euros, en baisse de 4,0% à taux de change courants et de 3,3% à taux de change constants par rapport au premier semestre 2012. Le chiffre d'affaires de la division Licences a totalisé 226 millions d'euros, en recul limité de 3,0% à taux de change constants. L'EBITDA ajusté pour le segment Technologie a atteint 164 millions d'euros au premier semestre 2013, soit 72,2% du chiffre d'affaires, en baisse de 3,2 points par rapport au premier semestre 2012, la légère progression de la marge de la division Licences à 88% ayant compensé l'accroissement des coûts opérationnels relatifs à la division M-GO.

Technologie – Point sur l'activité du T2 2013

Boris Teksler a été nommé Président du segment Technologie, en charge des activités de Licences et de Recherche & Innovation de Technicolor. Son expérience de la gestion de la propriété intellectuelle et sa connaissance des marchés technologiques seront des atouts importants pour le développement du segment Technologie.

Concernant ses nouvelles initiatives stratégiques, Technicolor a annoncé récemment la conclusion d'un important accord de collaboration dans le domaine de la propriété intellectuelle pour les smartphones avec Sony. Cet accord de licences renforce les initiatives stratégiques du Groupe dans le domaine des licences de brevets pour appareils mobiles. Le portefeuille combiné de brevets couvre un vaste éventail de technologies présentes dans les smartphones les plus répandus, et offrira à l'industrie un programme de licences global pour ce portefeuille unifié.



Dans les activités de Licences de Technologies, Technicolor a décerné la première Certification d'Image 4K à Marseille Networks pour son système sur puce permettant de diffuser du contenu sur les téléviseurs 4K. Une première étape a été franchie avec la signature de Toshiba, premier fabricant de lecteurs Blu-ray™ à se voir décerner la Certification d'Image 4K par Technicolor.

Au cours du trimestre, le Groupe a encore renforcé son implication dans les standards à travers diverses contributions, notamment dans le codage vidéo à haute efficacité (« High Efficiency Video Coding » ou « HEVC ») de MPEG. Technicolor propose en particulier d'améliorer le standard HEVC avec des technologies supportant plus de couleurs et de profondeur, pour une meilleure qualité et une plus grande fidélité de l'image. Poursuivant son engagement d'aider l'industrie afin d'améliorer la qualité des contenus diffusés, Technicolor a également apporté une contribution simultanée aux spécifications des applications telles que DVB (« Digital Video Broadcasting ») ou ATSC (« Advanced Television Systems Committee ») pour la diffusion de contenus vidéo au format ultra haute-définition (« Ultra Haute Définition Télévision » ou « UHDTV ») sur les réseaux satellites, câbles, télécoms et terrestres. Reconnaisant la valeur d'une expérience immersive, le Groupe a démontré au travers de tests d'écoute formels la qualité du son dont pourraient bénéficier les consommateurs, grâce à ses contributions au standard audio MPEG-H.

L'implication forte et significative des équipes de Technologie dans ce standard MPEG, élément moteur pour la diffusion 4K et UHDTV car permettant de doubler le niveau de compression par rapport à d'autres standards comme le MPEG-4, est un atout majeur, aussi bien pour le segment Services Entertainment que pour le segment Maison Connectée.



Services Entertainment

Indicateurs financiers pour le segment Services Entertainment

En million d'euros	T2 2012	T2 2013	S1 2012	S1 2013
Chiffre d'affaires	362	356	757	732
Variation à taux courants (%)		(1,5)%		(3,3)%
Variation à taux constants (%)		+0,6%		(2,5)%
Chiffre d'affaires hors activités en fin d'exploitation*	314	328	658	680
Variation à taux publiés (%)		+4,6%		+3,4%
Variation à taux constants (%)		+6,9%		+4,2%
EBITDA ajusté			67	84
Variation à taux courants (%)				+25,9%
En % du chiffre d'affaires			8,8%	11,5%
EBIT ajusté			(12)	14
En % du chiffre d'affaires			(1,6)%	2,0%
EBIT			(17)	(1)
En % du chiffre d'affaires			(2,3)%	(0,1)%

* Les activités en fin d'exploitation incluent principalement les activités de Film Photochimique et de Compression & Création.

Au premier semestre 2013, le chiffre d'affaires du segment Services Entertainment a atteint 732 millions d'euros, en recul de 3,3% à taux de change courants et de 2,5% à taux de change constants comparé au premier semestre 2012. En excluant les activités en fin d'exploitation, le chiffre d'affaires a augmenté de 4,2% à taux de change constants par rapport au premier semestre 2012, du fait d'une forte performance dans les Services DVD en lien avec des volumes plus élevés et d'une croissance solide pour les Services Créatifs Numériques. L'EBITDA ajusté a atteint 84 millions d'euros au premier semestre 2013, soit 11,5% du chiffre d'affaires, en progression de 2,7 points comparé au premier semestre 2012.

- Dans les Services DVD, un total de 601 millions de disques a été répliqué au S1 2013, en hausse de 8% comparé au S1 2012, reflétant la solidité du DVD en Définition Standard et la croissance continue du Blu-ray™. La marge de la division Services DVD a bénéficié au S1 2013 d'une hausse globale des volumes, d'une amélioration du mix produit relative à la croissance des volumes de Blu-ray™ et de la poursuite des mesures de réduction des coûts et des programmes d'efficacité opérationnelle.
- Dans les Services Créatifs, le chiffre d'affaires a baissé au S1 2013 comparé au S1 2012, du fait de la chute du chiffre d'affaires des activités en fin d'exploitation. Le chiffre d'affaires des Services Créatifs Numériques est resté relativement stable, en raison du retour à la croissance des activités de Production Numérique au deuxième trimestre, lié au fort niveau d'activité en Effets Spéciaux pour les films, et de la croissance des autres Services Créatifs Numériques. Au S1 2013, la baisse du chiffre d'affaires des activités en fin d'exploitation a été compensée en partie par l'ajustement des coûts variables associés, ainsi que par de nouvelles mesures de baisse des coûts au sein du Groupe. La marge des Services Créatifs Numériques s'est améliorée, excluant les activités basées en Italie, qui ont été très fortement impactées par la faiblesse du marché local.



Services DVD – Principaux éléments du chiffre d'affaires du T2 2013

Les volumes combinés de DVD et Blu-ray™ ont augmenté de 7% au deuxième trimestre 2013 comparé au deuxième trimestre 2012, et ont affiché une progression de presque 8% sur le premier semestre 2013. Les volumes de disques Blu-ray™ ont enregistré une croissance à deux chiffres sur le trimestre (+67%), tandis que ceux des DVD en Définition Standard sont restés stables, la légère croissance en Amérique du Nord ayant compensé la faiblesse du marché européen. L'activité a été soutenue durant le trimestre par plusieurs sorties majeures de nouveaux titres, incluant *42* (Warner), *Le Monde Fantastique d'Oz* (Disney), *Arnaque à la Carte* (Universal) et *G.I. Joe : Conspiration* (Paramount). Les volumes de Jeux ont enregistré un recul limité de 1,4 million d'unités, du fait du nombre plus restreint de sorties de nouveaux titres comparé à l'année dernière.

Le deuxième trimestre est habituellement le plus faible de l'année pour les sorties majeures de nouveaux titres de la part des studios et des éditeurs de jeux vidéo. La stabilité des volumes au deuxième trimestre démontre un appétit constant des consommateurs pour les DVD et les Blu-ray™.

DVD volumes

En millions d'unités	T2 2012	T2 2013	S1 2012	S1 2013
Total DVD	262	279	559	601
<i>Variation (%)</i>		+7%		+8%
Dont DVD en Définition Standard	221	221	469	470
<i>Variation (%)</i>		+0%		+0%
Dont Blu-ray™	27	45	54	99
<i>Variation (%)</i>		+67%		+83%
Dont Jeux	9	8	25	20
<i>Variation (%)</i>		(15)%		(22)%
Dont Logiciels et Kiosques	5	5	10	12
<i>Variation(%)</i>		+5%		+21%

Services Créatifs – Principaux éléments du chiffre d'affaires du T2 2013

Au deuxième trimestre 2013, les activités de Services Créatifs ont enregistré une baisse de leur chiffre d'affaires comparé au deuxième trimestre 2012, reflétant un recul de 40% à taux de change constants du chiffre d'affaires des activités en fin d'exploitation. En excluant les activités en fin d'exploitation, le chiffre d'affaires des Services Créatifs a augmenté par rapport au deuxième trimestre 2012. L'accent mis par les activités de Postproduction Numérique et de Services de Distribution Numérique sur leurs compétences clés, en particulier la Vidéo et le Son en Postproduction, et les services pour les catalogues de contenus numériques en Distribution, combiné à un retour à la croissance en Production Numérique, a entraîné une croissance soutenue du chiffre d'affaires par rapport au deuxième trimestre 2012.

Services Créatifs Numériques

- Les activités de **Production Numérique** ont enregistré une solide croissance de leur chiffre d'affaires au T2 2013 comparé au T2 2012, grâce au retour à la croissance des activités Effets spéciaux pour les films, affichant une hausse à deux chiffres sur le trimestre, avec un fort niveau d'activité sur tous les sites. Au T2 2013, les équipes d'Effets Spéciaux ont finalisé leurs travaux sur *World War Z* (Paramount) et *Lone Ranger* (Disney), et ont poursuivi ceux sur *Maléfique* (Disney), *Percy Jackson : La Mer des Monstres* (Fox), et *300 : La Naissance d'un Empire* (Warner). Les équipes ont également démarré de nouveaux projets, en particulier *Les Gardiens de la Galaxie* (Marvel/Disney) et *Godzilla* (Warner/Legendary).
- Le chiffre d'affaires des activités de **Postproduction Numérique** a augmenté au T2 2013 comparé au T2 2012, reflétant un bon niveau d'activité aux Etats-Unis, notamment pour les films et les séries TV. Cette bonne performance a totalement compensé la faiblesse des marchés européens, qui a affecté l'ensemble des opérations en Italie, ainsi que les activités Son & Doublage au Royaume-Uni et en France. Au T2 2013, les équipes de Postproduction Numérique ont travaillé sur des films tels que *World War Z* (Paramount), *Delivery Man* (BVI) et *Les Schtroumpfs 2* (Sony), ainsi que sur des séries à succès comme *Mad Men Saison 5* (AMC), *True Blood Saison 6* (HBO) et *Dexter Saison 8* (Showtime).



- Le chiffre d'affaires des activités de **Services de Distribution Numérique** a légèrement diminué au T2 2013 comparé au T2 2012, la faiblesse des Services de Localisation (sous-titrage) en Amérique du Nord et le moindre niveau d'activité au Royaume-Uni ayant été en partie compensés par la croissance des services relatifs aux catalogues de contenus numériques pour le compte de studios de cinéma et de distributeurs majeurs, et d'acteurs de la vidéo à la demande et des services Internet Over-the-Top aux Etats-Unis.
- Les activités de **Distribution pour le Cinéma Numérique** ont enregistré un chiffre d'affaires en légère progression au T2 2013 comparé au T2 2012, le démarrage de l'activité en France et la hausse solide des volumes au Royaume-Uni ayant compensé une compétition intense aux Etats-Unis. Le taux de pénétration du Cinéma Numérique est désormais de 93% en Amérique du Nord et de 80% en Europe.

Activités en fin d'exploitation

Les activités en fin d'exploitation ont poursuivi leur déclin au deuxième trimestre 2013, en raison de la poursuite de la conversion des salles de cinéma au numérique. Ces activités n'ont représenté qu'environ 3% du chiffre d'affaires du Groupe au premier semestre 2013, contre approximativement 6% au premier semestre 2012.



Maison Connectée

Suite à la cession des activités de Services Diffuseurs de Contenu et SmartVision (télévision sur IP) en 2012, et des commutateurs logiciels de Cirpack (voix sur IP) en 2013, le Groupe a renommé le segment « Distribution Numérique » en « Maison Connectée ». La revue du T2 2013 et du S1 2013 est concentrée sur les activités de Maison Connectée.

Indicateurs financiers pour le segment Maison Connectée

En millions d'euros	T2 2012	T2 2013	S1 2012	S1 2013
Maison Connectée	330	356	572	630
Variation à taux courants (%)		+7,8%		+10,0%
Variation à taux constants (%)		+10,8%		+13,1%
EBITDA ajusté			(12)	2
En % du chiffre d'affaires			(2,0%)	0,3%
EBIT ajusté			(32)	(18)
En % du chiffre d'affaires			(5,6)%	(2,8)%
EBIT			(33)	(20)
En % du chiffre d'affaires			(5,8)%	(3,2)%

Au premier semestre 2013, le chiffre d'affaires du segment Maison Connectée s'est élevé à 630 millions d'euros, en hausse de 10% à taux de change courants et de 13,1% à taux de change constants comparé au premier semestre 2012. Ce résultat a reflété la forte croissance des pays émergents, en particulier le Brésil et l'Inde, et une nouvelle amélioration du mix produit, tiré par le marché nord-américain du Câble.

Les livraisons de produits du segment Maison Connectée ont légèrement augmenté en Europe au premier semestre, malgré la faiblesse persistante de l'économie dans la région. Les récents gains de clients vont impacter positivement la croissance du chiffre d'affaires à partir du second semestre 2013. Le chiffre d'affaires en Amérique du Nord a été principalement impacté par le retrait de certains produits Satellite, ainsi que par de moindres volumes d'adaptateurs Câble numériques-analogiques comparé au premier semestre 2012. Les livraisons de nouveaux produits ont démarré comme prévu durant le deuxième trimestre, notamment en juin. L'introduction de nouveaux produits plus haut de gamme va permettre de générer une croissance forte dans la région au second semestre 2013. Sur la base du carnet de commandes actuel, le segment Maison Connectée affichera une hausse de son chiffre d'affaires dans toutes les régions sur l'ensemble de l'année 2013.

Au premier semestre 2013, l'EBITDA ajusté du segment Maison Connectée a atteint 2 millions d'euros, en hausse de 13 millions d'euros par rapport au premier semestre 2012, en raison de la forte croissance du chiffre d'affaires et de l'amélioration de la marge brute. La poursuite de l'optimisation des opérations a permis comme prévu de générer de nouvelles économies de coûts. La marge brute a ainsi atteint 11,7% au premier semestre 2013, soit une amélioration de 1,1 point par rapport au premier semestre 2012. La forte hausse du chiffre d'affaires, la bonne exécution du plan de redressement et le contrôle strict du besoin en fonds de roulement ont permis au segment Maison Connectée de générer un flux de trésorerie positif au deuxième trimestre 2013, confortant ainsi l'objectif du Groupe de revenir à un flux de trésorerie disponible positif pour le segment Maison Connectée sur l'ensemble de l'année 2013.

Maison Connectée – Principaux éléments du chiffre d'affaires du T2 2013

Au deuxième trimestre 2013, le chiffre d'affaires du segment Maison Connectée a atteint 356 millions d'euros, en hausse de 10,8% à taux de change constants comparé au deuxième trimestre 2012, reflétant le cinquième trimestre consécutif de croissance à deux chiffres, du fait d'une forte demande en Amérique Latine et en Asie-Pacifique, de volumes stables en Europe, malgré un environnement difficile, et de l'impact mix positif lié au déploiement de nouveaux produits en Amérique du Nord, malgré de moindres volumes.

- En **Amérique du Nord**, les volumes des produits du segment Maison Connectée ont diminué au T2 2013 comparé au T2 2012, mais se sont améliorés par rapport au T1 2013. Cette performance a résulté du retrait de certains produits Satellite et d'un recul des volumes d'adaptateurs Câble numériques-analogiques, en partie compensés par la forte croissance des volumes de passerelles Câble haut débit. Les livraisons de nouveaux produits ont démarré comme prévu au T2 2013, et s'accéléreront sur le S2 2013. Le mix produit s'est fortement amélioré au T2 2013, résultant d'une contribution plus élevée d'équipements plus haut de gamme dans le Câble ayant plus que compensé une baisse des livraisons de décodeurs-enregistreurs à disque dur Haute Définition (« HD ») dans le Satellite comparé au T2 2012.
- En **Amérique Latine**, les volumes des produits du segment Maison Connectée ont enregistré un nouveau trimestre de croissance à deux chiffres au T2 2013, en raison d'une demande toujours soutenue dans la région, notamment dans le Câble et le Satellite. Cette performance a également bénéficié du déploiement de décodeurs Satellite de nouvelle génération, en particulier au Brésil. Le mix produit s'est amélioré au T2 2013, avec une plus forte proportion de produits Haute Définition comparé au T2 2012.
- En **Europe, Moyen-Orient et Afrique**, les volumes de produits Maison Connectée sont restés stables au T2 2013, malgré un environnement difficile, la forte hausse des livraisons de modems Câble ayant compensé les volumes moindres dans les autres catégories de produits. Le mix produit a baissé au T2 2013, avec un recul des volumes de décodeurs-enregistreurs à disque dur HD comparé au T2 2012.
- En **Asie-Pacifique**, les volumes de produits Maison Connectée ont affiché une très forte croissance au T2 2013, du fait d'une demande soutenue de décodeurs Satellite, notamment en Inde, ainsi que de livraisons plus élevées de passerelles Télécom haut débit. Le mix produit s'est nettement amélioré au T2 2013, en raison de l'introduction de nouveaux produits pour plusieurs clients durant le trimestre.

Volumes de produits Maison Connectée par région

En millions d'unités	T2 2012	T2 2013	S1 2012	S1 2013
Total volumes*	8,2	8,8	14,5	15,8
<i>Variation (%)</i>		<i>+7%</i>		<i>+9%</i>
dont Amérique du Nord	2,0	1,3	4,0	1,9
<i>Variation (%)</i>		<i>(34)%</i>		<i>(51)%</i>
dont Amérique Latine	3,6	4,5	6,1	8,2
<i>Variation (%)</i>		<i>+27%</i>		<i>+35%</i>
dont Europe, Moyen-Orient et Afrique	1,6	1,6	2,9	2,9
<i>Variation (%)</i>		<i>(1)%</i>		<i>+1%</i>
dont Asie-Pacifique	1,0	1,3	1,5	2,8
<i>Variation (%)</i>		<i>+33%</i>		<i>+83%</i>

* Y compris les tablettes et autres appareils connectés



Résumé des résultats consolidés à périmètre constant (non audités)

Suite à la cession des activités de Services Diffuseurs de Contenu et SmartVision (télévision sur IP) en 2012, et des commutateurs logiciels de Cirpack (voix sur IP) en 2013, le Groupe a renommé le segment « Distribution Numérique » en « Maison Connectée ».

Le tableau suivant fournit des informations financières pro forma pour le S1 2012 et le S1 2013 (excluant les activités Services Diffuseurs de Contenu, IPTV et VoIP).

En millions d'euros	Deuxième Trimestre			Premier Semestre		
	2012	2013	Variation	2012	2013	Variation
Chiffre d'affaires des activités poursuivies <i>Variation à taux de change constants (%)</i>	807	814 +4,0%	+0,9%	1 566	1 589 +3,1%	+1,5%
Marge brute <i>En % du chiffre d'affaires</i>				328 20,9%	346 21,8%	18 +0,9pt
EBITDA ajusté des activités poursuivies <i>En % du chiffre d'affaires</i>				186 11,9%	207 13,0%	+11,0% +1,1pt
EBIT ajusté des activités poursuivies <i>En % du chiffre d'affaires</i>				81 5,2%	111 7,0%	30 +1,8pt
EBIT des activités poursuivies <i>En % du chiffre d'affaires</i>				111 7,1%	89 5,6%	(22) (1,5)pt

Réconciliation des indicateurs ajustés

Technicolor présente, en plus des résultats publiés et dans le but de fournir une vue plus comparable de l'évolution de sa performance opérationnelle par rapport au S1 2012, un ensemble d'indicateurs ajustés qui excluent les éléments suivants, tels que directement disponibles dans le compte de résultat des états financiers consolidés du Groupe :

- Coûts de restructuration, nets ;
- Charges de dépréciations d'actifs, nettes ;
- Autres produits et charges (autres éléments non récurrents).

Ces ajustements, dont la réconciliation est présentée dans le tableau suivant, ont impacté l'EBIT des activités poursuivies du Groupe pour (24) millions d'euros au S1 2013 comparé à 22 millions d'euros au S1 2012.

En millions d'euros	S1 2012	S1 2013	Variation
EBIT des activités poursuivies	115	87	(27)
Coûts de restructurations, nets	(8)	(19)	(11)
Pertes nettes liées aux dépréciations sur actifs opérationnels non courants	(5)	(2)	+3
Autres produits / (charges)	35	(3)	(38)
EBIT ajusté des activités poursuivies <i>En % du chiffre d'affaires</i>	93 5,7%	111 7,0%	18 +1,3pt
Dépréciations et amortissements*	104	96	(9)
EBITDA ajusté des activités poursuivies <i>En % du chiffre d'affaires</i>	198 12,0%	207 13,0%	+9 +1,0pt

* Incluent l'impact des provisions pour risques, garanties et litiges.



Situation financière, bilan et endettement

La baisse du total actif du Groupe sur la période s'élève à 70 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012 et s'explique principalement par les éléments suivants :

- la baisse des créances clients pour 55 millions d'euros qui est liée à l'activité du premier semestre 2013 et à la saisonnalité de l'activité du Groupe,
- la baisse de la trésorerie de 27 millions d'euros expliquée principalement par une génération de trésorerie d'exploitation de 76 millions d'euros sur la période (malgré un paiement de 38,6 millions d'euros début 2013 suite à l'amende prononcée par la commission européenne fin 2012), des investissements pour -59 millions d'euros (dont -52 millions d'euros d'acquisitions nettes d'immobilisations) et un remboursement d'échéance de la « dette financière restructurée » pour -36 millions d'euros.

Le montant total du passif du Groupe a diminué de 70 millions d'euros sur la période, s'expliquant principalement par la baisse des provisions pour dettes sociales pour 36 millions d'euros principalement liée à la saisonnalité de l'activité du Groupe et la baisse pour 20 millions d'euros des provisions pour retraites et avantages assimilés qui est liée à l'effet de la hausse des taux d'intérêts sur la valeur actuelle de l'obligation correspondante.

Les dettes financières IFRS brutes de 1 101 millions d'euros au 30 juin 2013 (montant nominal de 1 207 millions d'euros) ont baissées de 14 millions d'euros. Cette baisse résulte principalement de l'impact net entre le remboursement d'échéance de 36 million d'euros de la dette Senior sur le premier semestre, compensée partiellement par l'augmentation de la dette de 15 millions d'euros du fait de l'amortissement (via la méthode du taux effectif) de l'ajustement IFRS de la dette Senior comptabilisée en 2010.

Evénements importants depuis le 30 juin 2013

Les informations relatives aux événements significatifs intervenus depuis le 30 juin 2013 sont détaillées dans la note 26 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés figurant à la partie III du présent rapport et concernent principalement le refinancement du groupe réalisé le 11 juillet 2013 et l'encaissement par anticipation d'un billet à ordre que nous détenons sur Francisco Partner (faisant suite à la vente de nos activités Grass Valley Broadcast en 2010).

II.2. Principaux risques et incertitudes pour le second semestre 2013

Les principaux risques auxquels le Groupe est exposé pour le second semestre 2013 sont détaillés dans :

- le chapitre « Facteurs de risque » du Rapport Annuel 2012 déposé à l'Autorité des marchés financiers en date du 16 avril 2013 et disponible sur le site de la société www.technicolor.com ;
- et dans les notes 3 et 24 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés figurant à la partie III du présent rapport.

II.3. Transactions entre parties liées

Les changements relatifs à l'identification des parties liées sont détaillés dans la note 25 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés figurant à la partie III du présent rapport.

Par ailleurs, les transactions du Groupe avec les parties liées n'ont pas influencé significativement la situation financière et les résultats du Groupe au cours du premier semestre 2013.

**III COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES DE TECHNICOLOR NON AUDITES
- 30 JUIN 2013**

Compte de résultat consolidé semestriel non audité	20
Etat semestriel de résultat global consolidé non audité.....	21
Etat semestriel de situation financière consolidée non audité	22
Tableau semestriel des flux de trésorerie consolidés non audité	24
Tableau semestriel de variation des capitaux propres consolidés non audité	25

Notes annexes aux comptes consolidés semestriels condensés non audités

1	Présentation générale	26
2	Description des principes comptables appliqués par le Groupe	26
3	Principes comptables du Groupe sujets à estimations et jugements	29
4	Evolution du périmètre de consolidation depuis le 31 décembre 2012	32
5	Information par secteur d'activité.....	33
6	Frais commerciaux et administratifs et autres produits (charges).....	37
7	Frais de recherche et développement	37
8	Produits financiers nets (charges)	38
9	Impôt sur les résultats	38
10	Activités arrêtées ou en cours de cession	39
11	Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	39
12	Trésorerie, équivalents de trésorerie, trésorerie mise en nantissement et dépôts et cautionnements	40
13	Capitaux propres	40
14	Gestion des risques financiers	40
15	Instruments financiers dérivés	40
16	Dettes financières.....	41
17	Instruments financiers et principaux risques de marché	45
18	Provisions pour retraites et avantages assimilés	46
19	Provisions pour restructurations et autres provisions	47
20	Paiements sur la base d'actions	48
21	Résultat par action	49
22	Opérations spécifiques présentées impactant le tableau semestriel des flux de trésorerie consolidés	50
23	Obligations contractuelles et autres engagements	51
24	Risques et litiges	52
25	Relations avec les parties liées	56
26	Evénements postérieurs à la clôture	56



COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SEMESTRIEL NON AUDITE

		Semestre clos le	
		30 juin 2013 non audité	30 juin 2012 non audité
	(En millions d'euros)		
Activités poursuivies			
Chiffre d'affaires		1 589	1 646
Coût de l'activité		(1 243)	(1 295)
Marge brute		346	351
Frais commerciaux et administratifs	(6)	(164)	(196)
Frais de recherche et développement	(7)	(71)	(61)
Autres produits (charges)	(6)	(24)	21
Résultat des activités poursuivies avant impôt et produit financier net (charges)		87	115
Produits d'intérêts	(8)	2	2
Charges d'intérêts	(8)	(65)	(78)
Autres produits (charges) financiers nets	(8)	(9)	(40)
Produits financiers nets (charges)		(72)	(116)
Résultat des sociétés mises en équivalence		(5)	(4)
Impôt sur les résultats	(9)	(20)	(21)
Résultat net des activités poursuivies		(10)	(26)
Activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		16	-
Résultat net de l'exercice		6	(26)
Résultat net attribuable aux actionnaires de Technicolor SA		8	(25)
Résultat net revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		(2)	(1)
	(en euro, sauf le nombre d'actions)		
Nombre moyen d'actions ordinaires de base disponibles (actions propres déduites)		334 962 901	229 671 152
Résultat net par action des activités poursuivies	(21)		
- de base		(0,02)	(0,11)
- dilué		(0,02)	(0,11)
Résultat net par action des activités arrêtées ou en cours de cession			
- de base		0,04	-
- dilué		0,04	-
Résultat net total par action			
- de base		0,02	(0,11)
- dilué		0,02	(0,11)

(1) Conformément à la norme IAS 33.26 et IAS 33.27b, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires a été ajusté sur 2012 afin de tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription qui a eu lieu le 14 août 2012.

Les annexes de la page 26 à 58 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés non audités.

ETAT SEMESTRIEL DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE NON AUDITE

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	Semestre clos le 30 juin	
		2013 non audité	2012 non audité
<i>Résultat net de la période</i>		6	(26)
<u>Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat</u> ⁽¹⁾			
Gains (Pertes) actuarielles sur les avantages postérieurs à l'emploi	(18)	12	(40)
<u>Eléments qui pourraient être reclassés en résultat</u>			
Gains / (pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente :			
- Variation de juste valeur de la période		-	1
Gains / (pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie :			
- Sur les instruments de couverture de trésorerie avant que les transactions couvertes n'affectent le résultat		1	(1)
Ecart de conversion			
- Ecart de conversion de la période		(21)	8
- Impacts des reclassements en résultat liés à la cession ou à la liquidation d'activités à l'étranger ⁽¹⁾		-	(4)
<i>Total autres éléments du résultat global</i> ⁽²⁾		(8)	(36)
Total comprehensive income (loss) for the period		(2)	(62)
<i>Attribuable aux :</i>			
- Actionnaires de Technicolor S.A.		-	(61)
- Participations ne donnant pas le contrôle		(2)	(1)

(1) L'impact lié aux activités destinées à être cédées est nul au 30 juin 2013 et au 30 juin 2012.

(2) Il n'y a pas d'effet d'impôt significatif compte tenu de la position fiscale déficitaire du Groupe.

Les annexes de la page 26 à 58 font partie intégrante
des états financiers consolidés semestriels condensés non audités.



ETAT SEMESTRIEL DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE NON AUDITE

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	30 juin 2013 non audité	31 décembre 2012 audité
ACTIF			
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles		330	350
Ecart d'acquisition	<i>(11)</i>	484	478
Immobilisations incorporelles	<i>(11)</i>	422	433
Titres des sociétés mises en équivalence		15	18
Actifs financiers disponibles à la vente		7	7
Avances sur contrats clients et remises payées d'avance		35	42
Impôts différés actifs		387	388
Créance d'impôt		21	20
Autres actifs non courants		68	66
Trésorerie mise en nantissement	<i>(12)</i>	16	15
Total actifs non courants		1 785	1 817
Actifs courants			
Stocks et en-cours		142	112
Clients et effets à recevoir		471	526
Créance d'impôt		13	12
Autres actifs courants		355	340
Trésorerie mise en nantissement	<i>(12)</i>	31	29
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<i>(12)</i>	370	397
Actifs destinés à être cédés		-	4
Total actifs courants		1 382	1 420
Total actif		3 167	3 237

Les annexes de la page 26 à 58 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés non audités.

ETAT SEMESTRIEL DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE NON AUDITE

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	<u>30 juin 2013 non audité</u>	<u>31 décembre 2012 audité</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capitaux propres			
	(13)		
Capital social (335 709 392 actions au 30 juin 2013 de valeur nominale 1€)		335	335
Actions propres		(156)	(156)
Primes d'émission		940	940
Titres super subordonnés		500	500
Autres réserves		15	-
Réserves consolidées		(1 133)	(1 142)
Ecart de conversion		(261)	(240)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Technicolor SA		<u>240</u>	<u>237</u>
Participations ne donnant pas le contrôle		2	4
Total capitaux propres		<u>242</u>	<u>241</u>
Dettes non courantes			
Dettes financières	(16)	998	1 019
Provisions pour retraites et avantages assimilés	(18)	336	353
Provisions pour restructurations	(19)	-	1
Autres provisions	(19)	75	76
Impôts différés passifs		156	158
Autres dettes non courantes		94	96
Total dettes non courantes		<u>1 659</u>	<u>1 703</u>
Dettes courantes			
Dettes financières	(16)	103	96
Provisions pour retraites et avantages assimilés	(18)	32	35
Provisions pour restructurations	(19)	34	45
Autres provisions	(19)	51	78
Fournisseurs et effets à payer		466	445
Provisions pour dettes sociales		128	164
Dettes d'impôt courant		12	13
Autres dettes courantes		440	414
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés		-	3
Total dettes courantes		<u>1 266</u>	<u>1 293</u>
Total passif		<u>2 925</u>	<u>2 996</u>
Total des capitaux propres et du passif		<u>3 167</u>	<u>3 237</u>

Les annexes de la page 26 à 58 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés non audités.



TABLEAU SEMESTRIEL DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES NON AUDITE

(en millions d'euros)

	Note	Semestre clos le 30 juin	
		2013 non audité	2012 non audité
Résultat net de l'exercice		6	(26)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		16	-
Résultat net des activités poursuivies		(10)	(26)
<i>Ajustements pour réconcilier le résultat net des activités poursuivies avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation</i>			
Amortissements d'actifs		94	104
Pertes de valeur d'actifs (nettes)		2	8
Variation nette des provisions		(11)	(66)
(Gains) / pertes sur cessions d'actifs		2	3
(Produits) et charges d'intérêts		63	76
Autres (dont impôts)		17	39
Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs		27	22
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		184	160
Intérêts payés		(50)	(61)
Intérêts reçus		2	1
Impôts (payés) / reçus sur les résultats		(22)	(21)
Variation nette de la trésorerie d'exploitation des activités poursuivies		114	79
Flux de trésorerie d'exploitation nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession (*)		(38)	(3)
Variation nette de la trésorerie d'exploitation (I)		76	76
Acquisition de titres de participation, net de la trésorerie acquise	(22)	(5)	(9)
Produit de cession net de titres de participations		(1)	(2)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(26)	(39)
Cession d'immobilisations corporelles		1	1
Acquisition d'immobilisations incorporelles incluant les coûts de développement capitalisés		(27)	(36)
Trésorerie mise en nantissement et dépôts et cautionnements accordés à des tiers		(2)	(4)
Trésorerie mise en nantissement et dépôts et cautionnements remboursés par des tiers		2	8
Variation nette de la trésorerie d'investissement des activités poursuivies		(58)	(81)
Flux de trésorerie d'investissement nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession		(1)	(4)
Variation nette de la trésorerie d'investissement (II)		(59)	(85)
Augmentation des dettes financières		4	1
Remboursement des dettes financières	(16)	(38)	(56)
Frais liés à la restructuration de la dette et du capital	(22)	(2)	(1)
Variation nette de la trésorerie de financement des activités poursuivies		(36)	(56)
Flux de trésorerie de financement nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Variation nette de la trésorerie de financement (III)		(36)	(56)
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie (I+II+III)		(19)	(65)
Trésorerie à l'ouverture de la période		397	370
Effet des variations de change sur la trésorerie		(8)	-
Trésorerie à la clôture de la période		370	305

(*) En 2013, correspond principalement au paiement de l'amende de 38,6 millions d'euros infligée en 2012 par la Commission européenne relative à l'ancienne activité Tubes Cathodiques du groupe Thomson.

Les annexes de la page 26 à 58 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés non audités.

TABLEAU SEMESTRIEL DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS NON AUDITÉ

(en millions d'euros)	Attribuable aux actionnaires de Technicolor SA								Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres	
	Capital social	Actions propres	Prime d'émission	ORA	Emission de titres	Autres réserves	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Capitaux propres part Groupe		
Au 31 décembre 2011	224	(156)	857	13	500	60	(1 122)	(225)	151	4	155
Variation pour le premier semestre 2012											
Total autres éléments du résultat global ^(*)	-	-	-	-	-	(40)	-	4	(36)	-	(36)
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	(25)	-	(25)	(1)	(26)
Résultat global sur la période	-	-	-	-	-	(40)	(25)	4	(61)	(1)	(62)
Stock options accordées aux employés	-	-	-	-	-	4	-	-	4	-	4
Augmentation du capital lié aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2
Au 30 juin 2012	224	(156)	857	13	500	24	(1 147)	(221)	94	5	99
Variation pour le deuxième semestre 2012											
Total autres éléments du résultat global ^(*)	-	-	-	-	-	(25)	-	(19)	(44)	-	(44)
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	5	-	5	(1)	4
Résultat global sur la période	-	-	-	-	-	(25)	5	(19)	(39)	(1)	(40)
ORA converties en capitaux propres	2	-	11	(13)	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	109	-	70	-	-	-	-	-	179	-	179
Effet impôt sur la restructuration de la dette	-	-	2	-	-	-	-	-	2	-	2
Stock options accordées aux employés	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1
Au 31 décembre 2012	335	(156)	940	-	500	-	(1 142)	(240)	237	4	241
Variation pour le premier semestre 2013											
Total autres éléments du résultat global ^(*)	-	-	-	-	-	13	-	(21)	(8)	-	(8)
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	8	-	8	(2)	6
Résultat global sur la période	-	-	-	-	-	13	8	(21)	0	(2)	(2)
Impact de l'application d'IAS 19 Révisée	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1
Stock options accordées aux employés	-	-	-	-	-	2	-	-	2	-	2
Au 30 juin 2013	335	(156)	940	-	500	15	(1 133)	(261)	240	2	242

(*) Le détail de l'état de résultat global est présenté ci-dessus.

Les annexes de la page 26 à 58 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés non audi



1 Présentation générale

1.1 Informations générales

Technicolor est une société axée sur les technologies innovantes, aidant ses clients de l'industrie Media & Entertainment à développer leur offre numérique. Les activités du Groupe sont organisées autour de trois principaux segments : Technologie, Maison Connectée (anciennement Distribution Numérique) et Services Entertainment. L'ensemble des autres activités résiduelles et les fonctions centrales (non allouées) sont présentées au sein d'un segment « Autres ».

Dans les états financiers consolidés semestriels condensés ci-après, les termes « groupe Technicolor », « le Groupe » et « Technicolor » définissent Technicolor SA et ses filiales consolidées. Technicolor SA ou la « Société » définissent la société mère du groupe Technicolor.

Le chiffre d'affaires et l'EBITDA de Technicolor ont eu historiquement tendance à être plus élevés au second semestre qu'au premier semestre d'un exercice donné, tendance observée chez nos clients finaux, notamment concernant le segment Services Entertainment.

Les comptes consolidés semestriels condensés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Technicolor S.A. et agréés pour publication le 25 juillet 2013.

1.2 Principaux évènements du semestre

Processus de refinancement de la dette

Le 11 juin 2013, Technicolor a sollicité l'accord des créanciers porteurs d'obligations et des détenteurs de participations dans ses emprunts à terme (« la Dette Existante ») pour obtenir la modification de certaines clauses de la Dette Existante et mettre en place un refinancement de celle-ci. Les objectifs du refinancement sont de permettre à Technicolor d'emprunter des fonds à un taux d'intérêt plus bas, d'étendre l'échéancier et de bénéficier de clauses conventionnelles plus souples. Les amendements de la Dette Existante sont devenus effectifs au 11 juillet 2013 (voir Note 26 «Evènements postérieurs à la clôture»).

2 Description des principes comptables appliqués par le Groupe

2.1 Principes d'élaboration

Les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe ont été établis sur la base d'une continuité d'exploitation (voir la Note 3.1 pour plus d'informations) et conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'approuvées par l'Union européenne au 25 juillet 2013, qui incluent la norme IAS 34 «Information financière intermédiaire».

Les normes comptables internationales approuvées par l'Union européenne sont disponibles sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Ces comptes consolidés semestriels condensés doivent être lus en association avec les états financiers consolidés annuels IFRS 2012 du Groupe.

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe sont identiques à celles adoptées lors de la préparation des états financiers consolidés annuels IFRS du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 et sont décrites dans la Note 2 de nos états financiers consolidés annuels 2012, présentés en intégralité dans le rapport annuel 2012 du Groupe, à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants qui ont été appliqués pour la première fois.

2.2 Normes, amendements et interprétations entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2013 et appliqués au 1^{er} janvier 2013

Nouvelles normes et interprétations	Principales dispositions	Principaux impacts sur les états financiers consolidés semestriels condensés 2013
IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur	IFRS 13 fournit dans un document unique les règles IFRS applicables à l'ensemble des évaluations à la juste valeur et présente les informations à fournir sur ces évaluations.	L'application de cet norme depuis le 1 ^{er} janvier 2013 n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe.
Amendement à IFRS 1, Prêts gouvernementaux	L'amendement adresse la comptabilisation d'un prêt gouvernemental portant un taux d'intérêt inférieur à celui du marché lors du premier passage aux IFRS par un nouvel adoptant.	L'application de cet amendement depuis le 1 ^{er} janvier 2013 n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe.
Amendements à IFRS 7, Informations à fournir - compensation des actifs financiers et des passifs financiers	Modifie les informations à fournir d'IFRS 7 – Instruments financiers : informations à fournir pour exiger des informations sur l'ensemble des instruments financiers comptabilisés qui ont été compensés dans le respect du paragraphe 42 d'IAS 32 – Instruments financiers : Présentation.	L'application de cet amendement depuis le 1 ^{er} janvier 2013 n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe.
Amendements à IAS 1, présentation des autres éléments du résultat global	Ces amendements à l'IAS 1 révisent uniquement la présentation des autres éléments du résultat global : ils exigent de présenter des sous-totaux distincts pour les éléments qui devront être reclassés (par exemple, la couverture de flux de trésorerie, la conversion de devises étrangères) et de ceux qui ne le seront pas.	L'application de ces amendements depuis le 1 ^{er} janvier 2013 a conduit le Groupe à présenter séparément au sein du Résultat Global les éléments qui pourraient être recyclés par la suite et les éléments qui ne le seront pas.
IAS 19, Avantages du personnel (amendements)	<p>Ces amendements comprennent essentiellement les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obligation de présenter dans les autres éléments du résultat global les réestimations des actifs et passifs provenant des régimes à prestations définies avec abandon de la méthode du « corridor ». Cette méthode, qui était une option sous IAS 19, est déjà appliquée par le Groupe ; • Alignement des taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation de la valeur actuelle de l'obligation et ceux utilisés pour calculer le rendement attendu des actifs de couverture ; • Présentation améliorée des éléments relatifs aux régimes à prestations définies ; • Modification de la reconnaissance et de l'évaluation des indemnités de départ, notamment en distinguant les avantages accordés en échange de services et les indemnités de fin de contrat de travail. 	<p>Ces amendements auront pour principaux impacts une hausse des charges financières liées aux retraites de 3 millions d'euros en 2012 et 2013 et la reconnaissance en provision pour retraite des coût des services passés pour (1) million d'euros au 1^{er} janvier 2012 avec une contrepartie en capitaux propres.</p> <p>Dans la mesure où ces impacts ne sont pas matériels dans les états financiers consolidés du Groupe, Technicolor a décidé de ne pas retraiter ses états financiers consolidés 2012 et a reconnu le coût des services passés au 1^{er} janvier 2013 avec une contrepartie en capitaux propres.</p>
IFRIC 20, Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	IFRIC 20 clarifie à quel moment les frais de découverte doivent conduire à la comptabilisation d'un actif et comment ce dernier doit être évalué, à l'origine et pour les périodes ultérieures.	L'application de cet interprétation depuis le 1 ^{er} janvier 2013 n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe.
Améliorations des IFRS (mai 2012)	L'IASB a publié les améliorations qu'il a apportées à cinq de ses normes, sous la forme d'amendements dans le cadre de son processus annuel de révision des normes.	L'application de ces améliorations depuis le 1 ^{er} janvier 2013 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe.

2.3 Normes, amendements et interprétations non encore entrés en vigueur et qui n'ont pas été appliqués par anticipation par Technicolor

Nouvelles normes et interprétations	Date d'application	Principales dispositions
IFRS 9, Instruments financiers, Présentation et Evaluation des actifs et passifs financiers ⁽¹⁾	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2015	IFRS 9 retient une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant les différentes règles d'IAS 39. Cette approche est basée sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers (son modèle économique) et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers. La nouvelle norme prescrit également une seule méthode de dépréciation, remplaçant les différentes méthodes définies par IAS 39.
IFRS 10, Etats financiers consolidés ⁽²⁾	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2013	IFRS 10 définit les principes pour la présentation et la préparation des états financiers consolidés quand une entité contrôle une ou plusieurs autres entités. IFRS 10 remplace les dispositions relatives à la consolidation contenues dans SIC-12, Consolidation – Entités ad hoc et IAS 27, Etats financiers consolidés et individuels.
IFRS 11, Partenariats ⁽²⁾	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2013	IFRS 11 traite de la comptabilisation des accords conjoints en se concentrant sur les droits et obligations, plutôt que sur sa forme légale (comme c'est le cas actuellement). La norme adresse les incohérences dans l'information financière relative aux accords conjoints en introduisant une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun. Suite au changement de méthode comptable pour la comptabilisation des co-entreprises en 2012, le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif lié à l'application de cette nouvelle norme sur la base de son portefeuille de coentreprises au 30 juin 2013.
IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ⁽²⁾	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2013	IFRS 12 est une nouvelle norme globale sur les informations à fournir relatives à tous types de participations dans d'autres entités, incluant les filiales, les accords conjoints, les entreprises associées et les entités structurées non consolidées.
Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 – Entités d'investissement	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2014	Ces amendements traitent des principaux thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Fournit aux "entités d'investissement" (tel que défini) une exemption de consolider certaines filiales et requiert que ces entités comptabilisent leur investissement dans chaque filiale éligible à la juste valeur par le résultat selon IFRS 9 – Instruments financiers ou IAS 39 - Instruments Financiers : Comptabilisation et Evaluation. • Exige des informations additionnelles sur les raisons ayant conduit à considérer une entité comme une « entité d'investissement », sur les filiales non consolidées de cette entité, et sur la nature des relations et des transactions entre l'entité d'investissement et ses filiales.
Amendements à IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ⁽²⁾	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2013	Cette norme remplace IAS 28, Participations dans des coentreprises. Elle définit la comptabilisation des investissements dans les entreprises associées et expose les exigences lors de l'application de la mise en équivalence pour la comptabilisation des participations dans les entreprises associées et coentreprises.
Amendements à IAS 32 – Compensation des actifs et passifs financiers	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2014	Modifie IAS 32 Instruments Financiers – Présentation pour clarifier certains aspects du fait de la diversité dans la pratique pour appliquer les dispositions liées à la compensation.

(1) Les dates d'application mentionnées dans le tableau ci-dessus correspondent aux dates telles que définies par l'IASB. Elles peuvent être modifiées quand les normes et interprétations sont adoptées par l'Union Européenne.

(2) IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12, les normes IAS 27 et IAS 28 amendées ainsi que les autres amendements liés à ces normes, ont été approuvées par l'EFRAG en décembre 2012 et seront applicables par le Groupe, au plus tard, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Les impacts des projets de normes, amendements ou d'interprétations ci-dessus actuellement en cours d'étude par l'IASB et l'IFRIC n'ont pas été anticipés dans ces états financiers et ne peuvent être raisonnablement estimés à ce jour.



2.4 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers consolidés semestriels condensés sont présentés en euro. Tous les chiffres présentés sont exprimés en euros arrondis au million le plus proche, sauf indication contraire.

2.5 Principes d'évaluation

Les informations IFRS présentées dans ces états financiers semestriels condensés ont été élaborées selon le principe du coût historique avec quelques exceptions pour différents actifs et passifs pour lesquels des dispositions spécifiques prévues par les IFRS ont été appliquées, notamment concernant les actifs financiers disponibles à la vente évalués à la juste valeur, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat et la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif financier à sa juste valeur.

2.6 Utilisation d'estimations

La préparation des comptes consolidés conformément au référentiel IFRS oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés de l'actif et du passif, ainsi que les montants des charges et produits enregistrés durant la période dans les comptes consolidés.

La direction revoit régulièrement ses évaluations et fonde ses estimations sur des données historiques comparables et sur différentes hypothèses qui, au regard des circonstances, sont jugées les plus raisonnables et probables, celles-ci servant de base à la détermination des valeurs au bilan des actifs et passifs et des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations du fait de différentes hypothèses et circonstances. Les principaux sujets pour lesquels la direction a été conduite à réaliser des estimations sont détaillés dans la Note 3.

2.7 Comptabilisation des transactions en devises étrangères

Les principaux cours de clôture et cours moyens retenus sont indiqués dans le tableau ci-dessous (présentant une unité de devise étrangère convertie en euros) :

	Taux de clôture		Taux moyen	
	juin 2013	décembre 2012	juin 2013	juin 2012
Dollar US (USD)	0,76488	0,75809	0,76510	0,76780
Livre sterling (GBP)	1,16822	1,22444	1,17341	1,21350
Dollar canadien (CAD)	0,73126	0,76161	0,74822	0,76289

Le taux moyen est déterminé en calculant la moyenne des taux de clôture mensuels sur l'année, sauf si la méthode s'avère inappropriée.

3 Principes comptables du Groupe sujets à estimations et jugements

Certains principes utilisés font appel au jugement de la direction du Groupe dans le choix des hypothèses adoptées pour le calcul d'estimations financières, lesquelles comportent, en raison de leur nature, une certaine part d'incertitude. La direction base ces estimations sur des données historiques comparables et sur différentes autres hypothèses qui, au regard des circonstances, sont jugées les plus raisonnables et probables, celles-ci servant de base à la détermination des valeurs au bilan des actifs et passifs et des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations, tandis que des hypothèses et des circonstances différentes peuvent conduire à des résultats différents. La direction présente ci-après les principes comptables utilisés par le Groupe lors de la préparation des comptes consolidés qui nécessitent la mise en œuvre de jugements et d'estimations ayant un impact significatif sur les comptes consolidés en IFRS.

Lors de la préparation des comptes consolidés semestriels condensés, les principes comptables majeurs sujets à estimations et jugements de la direction ont été les mêmes que ceux identifiés lors de la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice 2012, à l'exception des principales estimations suivantes qui ont été reconsidérées au 30 juin 2013.



3.1 Continuité d'exploitation

Les comptes consolidés condensés au 30 juin 2013 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 25 juillet 2013 suivant le principe de continuité d'exploitation.

Le Conseil d'administration a par ailleurs examiné les prévisions de trésorerie du Groupe au 30 juin 2013 qui sous-tendent la performance opérationnelle et les analyses de sensibilité et estime que le Groupe peut faire face à ses besoins en trésorerie ainsi qu'aux conséquences financières éventuelles des litiges en cours, et ce jusqu'au 30 juin 2014 au minimum.

Le Conseil d'administration, après avoir examiné ces différents éléments, a estimé que les états financiers consolidés semestriels condensés devaient être préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

3.2 Immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie

Le Groupe comptabilise les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie (principalement les relations contractuelles avec les clients, les logiciels, les projets de développement et certains droits de propriété intellectuelle acquis) dans le poste "Immobilisations incorporelles" et dans le poste "Immobilisations corporelles", les terrains, bâtiments et équipements productifs. Des estimations et hypothèses sont utilisées pour (1) évaluer la durée de vie attendue des actifs afin de déterminer leurs durées d'amortissement et pour (2) constater, le cas échéant, une dépréciation de la valeur au bilan de toutes immobilisations. Les estimations utilisées pour déterminer la durée de vie attendue des immobilisations sont indiquées dans le manuel des principes comptables du Groupe et sont appliquées de façon homogène et systématique par toutes les entités du Groupe.

Pour le semestre clos le 30 juin 2013, le Groupe a comptabilisé une charge de 46 millions d'euros liée à l'amortissement des immobilisations corporelles et de 34 millions d'euros pour l'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie définie. Au 30 juin 2013, la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée de vie définie est de 330 millions d'euros et 215 millions d'euros, respectivement (ces montants excluent les immobilisations corporelles et incorporelles classées au sein des « Actifs destinés à être cédés »).

Dans le but de s'assurer de la correcte valorisation au bilan de ses actifs, le Groupe revoit à chaque date d'arrêté certains indicateurs qui conduiraient, le cas échéant, à réaliser un test de dépréciation selon les principes comptables indiqués dans la Note 2 des états financiers consolidés 2012 du Groupe. Le calcul de la valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs peut requérir l'utilisation par le Groupe d'estimations et principalement la définition des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif et d'un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actualisée de ces flux. La non réalisation des performances opérationnelles ou flux de trésorerie futurs attendus des actifs pris individuellement ou des groupes d'actifs impacterait la valeur recouvrable déterminée et, par conséquent, pourrait conduire à enregistrer une perte de valeur sur les montants au bilan des actifs concernés.

Au 30 juin 2013, le Groupe a procédé à la revue des indicateurs de perte de valeur et a déterminé qu'il n'y avait pas de perte de valeur des unités génératrices de trésorerie. Par conséquent, le Groupe n'a pas comptabilisé de perte de valeur.

3.3 Test de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

La valeur dans les comptes consolidés du Groupe des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée est revue annuellement conformément aux principes mentionnés dans la Note 2 des états financiers consolidés 2012 du Groupe. Ces tests de dépréciation requièrent l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui sont définies par la direction du Groupe.

La direction du Groupe estime que la réalisation de tests annuels pour dépréciation constitue un principe comptable du Groupe sujet à estimation et jugement car la détermination des valeurs recouvrables des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée suppose l'utilisation d'hypothèses qui nécessitent un jugement telles que (1) la détermination des taux d'actualisation nécessaires à l'actualisation des flux futurs de trésorerie générés par les actifs ou les unités génératrices de trésorerie, (2) la détermination des flux de trésorerie opérationnels futurs, y compris leur valeur terminale, l'augmentation des chiffres d'affaires liés aux immobilisations testées et la marge opérationnelle attachée pour les périodes futures concernées et le taux de royalties pour les marques. Les hypothèses utilisées par le Groupe pour le calcul de la valeur recouvrable de ses actifs sont décrites dans la Note 13 des états financiers consolidés 2012 du Groupe.



En complément du test annuel de dépréciation, Technicolor revoit à chaque date d'arrêté certains indicateurs qui pourraient conduire, le cas échéant, à un test de dépréciation complémentaire conformément aux principes comptables mentionnés dans la Note 2 des états financiers consolidés 2012 du Groupe.

Au 30 juin 2013, la valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels est respectivement de 484 millions d'euros (excluant les écarts d'acquisition classés au sein des « Actifs destinés à être cédés ») et de 207 millions d'euros.

3.4 Impôts différés

Le jugement de la direction du Groupe est requis pour déterminer les impôts différés actifs et passifs et le niveau de reconnaissance des impôts différés actifs selon les principes décrits dans la Note 2 des états financiers consolidés 2012 du Groupe. Lorsqu'une entité spécifique a subi récemment des pertes fiscales, le retour au bénéfice fiscal est supposé improbable, à moins que la reconnaissance d'un impôt différé actif soit justifiée par (1) des pertes qui sont la conséquence de circonstances exceptionnelles et qui ne devraient pas se renouveler dans un avenir proche et/ou (2) la perspective de gains exceptionnels ou (3) les résultats futurs attendus des revenus long terme. La direction a établi un plan de recouvrabilité des impôts permettant d'estimer le montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus au bilan consolidé du Groupe.

Au 30 juin 2013, un impôt différé passif de 156 millions d'euros et un impôt différé actif de 387 millions d'euros figurent au bilan, reflétant les estimations de la Direction, sur la recouvrabilité de ces impôts différés.

3.5 Risques et litiges

Le jugement de la direction du Groupe est requis pour l'analyse des risques et litiges, y compris l'estimation de la probabilité des dénouements des litiges en-cours et à venir, qui sont, par leur nature, dépendants d'événements futurs nécessairement incertains. Pour déterminer les dénouements possibles des litiges, risques fiscaux etc., la Direction s'appuie sur l'évaluation réalisée par des conseils internes et externes connaissant chaque dossier, ainsi que sur les jurisprudences connues. La Note 24 décrit les risques et litiges les plus importants pour le Groupe.

4 Evolution du périmètre de consolidation depuis le 31 décembre 2012

4.1 Principales acquisitions

Dans le cadre de son alliance stratégique avec Village Roadshow Ltd annoncée en décembre 2012, Technicolor a finalisé en février 2013 l'acquisition de la branche de distribution de Village Roadshow en Australie pour un montant fixe de 9 millions de dollars Australiens (équivalent à 7 millions d'euros à la date de clôture) et un montant variable dépendant du volume d'activité futur de l'entité acquise. Cette activité sert notamment Warner Bros, Paramount Home Entertainment et Roadshow Entertainment.

Les impacts de cette transactions sont détaillés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur nette comptable avant l'acquisition	Ajustement à la juste valeur	Juste valeur
Actif net acquis			
Immobilisations corporelles	1	-	1
Total actif net acquis	1	-	1
Prix d'acquisition payé au 30 juin 2013			2
Prix d'acquisition à payer (y compris compléments de prix estimés)			8
Total prix d'achat			10
Ecart d'acquisition (montant provisoire au 30 juin 2013)			9

L'écart d'acquisition est principalement imputable aux synergies futures anticipées.

La contribution de l'activité acquise au chiffre d'affaires et aux résultats du Groupe pour la période qui va de la date d'acquisition au 30 juin 2013 n'est pas significative.

4.2 Autres variations du périmètre de consolidation

Aucune cession n'a eu un impact significatif sur les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe au 30 juin 2013.



5 Information par secteur d'activité

Le Comité Exécutif du Groupe (considéré comme le Principal Décideur Opérationnel au sens de la norme) prend ses décisions opérationnelles et mesure les performances sur la base de trois types d'activités. Ces activités constituent donc les segments opérationnels reportables du Groupe selon IFRS 8 et sont les suivants : Technologie, Services Entertainment et Maison Connectée (anciennement Distribution Numérique). L'ensemble des activités résiduelles (en particulier les fonctions centrales non allouées) est présenté au sein d'un segment « Autres » comme un élément de réconciliation.

▪ **Technologie :**

Les activités de Technologie s'organisent autour des domaines suivants :

- Recherche & Innovation ;
- Licences ;
- M-GO.

La division Recherche & Innovation comprend l'activité de recherche fondamentale du Groupe. La division Licences a pour mission de protéger et monétiser le portefeuille de licences du Groupe et procure l'essentiel du revenu du segment Technologie. M-GO est une division qui comprend la nouvelle plateforme et les applications associées du Groupe qui visent à simplifier et enrichir les contenus numériques à destination du consommateur final.

▪ **Maison Connectée (anciennement Distribution Numérique) :**

Le segment inclut désormais principalement la division Maison Connectée suite à la cession des activités Services Diffuseurs de Contenu et IPTV en 2012 et celle de VoIP début 2013.

Maison Connectée offre une large gamme de solutions aux opérateurs de télévision payante et aux opérateurs de réseaux pour la transmission de contenus vidéo numériques, de voix, de données et de services domestiques intelligents grâce à la conception et à la distribution de produits comme les décodeurs, les passerelles, les tablettes sans fil gérées par les opérateurs et d'autres terminaux connectés, ainsi que des logiciels de communication multi-dispositifs, des applications domestiques intelligentes (domotique) et des services professionnels

▪ **Services Entertainment :**

Le segment Services Entertainment est organisé autour des domaines suivants :

- Services Créatifs qui incluent :
 - Services de Post Production, Services Gestion du Contenu Numérique, Services de Cinéma Numérique et les "activités en fin d'exploitation" (principalement les activités de Film Photochimique);
 - Production Numérique ;
- Services DVD ;
- IZ-ON Media (ex-PRN).

▪ Les « **Autres activités** » regroupent :

- Les fonctions centrales non allouées qui comprennent l'exploitation et la gestion du siège du Groupe, ainsi que plusieurs autres fonctions contrôlées centralement et qui ne peuvent pas être affectées à une activité particulière au sein des segments concernés, principalement l'approvisionnement, les Ressources Humaines, l'informatique, la finance, le marketing et la communication, les affaires juridiques et la gestion de l'immobilier.
- Les activités de service après-vente ainsi que des engagements provenant des activités liées à l'électronique grand public (principalement des engagements de retraite et des coûts juridiques).



Les commentaires suivants sont applicables pour les tableaux ci-dessous :

- Le segment Technologie génère l'essentiel de son chiffre d'affaires via les redevances. Les segments Services Entertainment et Maison Connectée génèrent leur chiffre d'affaires via la vente de marchandises et de services ;
- La ligne « EBITDA ajusté » correspond au résultat des activités poursuivies avant impôt et produit financier net (charges) excluant les autres produits et charges et les dépréciations et amortissements (y compris l'impact des provisions pour risques, garanties ou litiges) ;
- La ligne « Résultat des activités poursuivies avant charges financières et impôts » n'inclut pas les éléments intragroupes ;
- Les lignes « Amortissements des relations contractuelles avec les clients » et "Autres amortissements et dépréciations" correspondent uniquement aux activités poursuivies et incluent l'amortissement des avances sur contrats clients et remises payées d'avance (dans "autres amortissements et dépréciations") ;
- La ligne « Autres éléments sans contrepartie de trésorerie » inclut principalement les variations de provisions sans impact de trésorerie ;
- La ligne « Autres actifs du segment » inclut les avances et acomptes versés ou reçus sur commandes en cours et exclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie ;
- La ligne « Total actif sectoriel » inclut les actifs d'exploitation utilisés par un segment et comprend principalement les créances clients, les stocks, les immobilisations corporelles et incorporelles (y compris les écarts d'acquisition, nets des amortissements et des provisions. Les actifs du segment ne comprennent pas les actifs d'impôts et la trésorerie ;
- La ligne « Actif non affecté » inclut principalement les actifs financiers, les comptes courants avec les sociétés liées, les actifs d'impôts, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les actifs destinés à être cédés ;
- La ligne « Passif non affecté » inclut principalement les passifs financiers et d'impôts ainsi que les passifs destinés à être cédés ;
- La ligne « Investissements » est calculée avant la variation nette du poste fournisseurs d'immobilisations (qui s'élève respectivement à (4) millions d'euros et (12) millions d'euros aux 30 juin 2013 et 2012) ;
- La ligne « Capitaux mis en œuvre » correspond à la somme des immobilisations corporelles et incorporelles nettes (à l'exception des écarts d'acquisition), du besoin en fonds de roulement d'exploitation et des autres actifs et passifs courants (à l'exception des provisions dont celles pour retraites et avantages assimilés, de l'impôt, des dettes relatives aux acquisitions d'entités et des dettes aux fournisseurs d'immobilisations corporelles et incorporelles) ;
- Tous les éléments du compte de résultat et du bilan présentés dans les tableaux ci-dessous ont été évalués conformément aux IFRS ;
- Au 30 juin 2013, un client externe du Groupe au sein du segment Services Entertainment et un client externe au Groupe au sein du segment Maison Connectée représentent chacun plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (respectivement 215 millions d'euros et 198 millions d'euros). Au 30 juin 2012, un client externe du Groupe au sein du segment Services Entertainment et un client externe au Groupe au sein du segment Maison Connectée représentaient chacun plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (respectivement 196 millions d'euros et 218 millions d'euros).



(en millions d'euros)

	Technologie	Maison Connectée	Services Entertainment	Autres	Eliminations	Total
Semestre clos le 30 juin 2013						
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires	227	630	732	-	-	1 589
Chiffre d'affaires inter-secteurs	1	1	2	-	(4)	-
EBITDA ajusté	164	2	84	(43)	-	207
Résultat des activités poursuivies avant charges financières et impôts						
158	(22)	(1)	(48)	-	-	87
Dont les principaux éléments sans contrepartie de trésorerie suivants :						
Amortissement des relations contractuelles avec les clients	-	-	(7)	-	-	(7)
Amortissements des avances sur contrats clients et remises payées d'avance	-	-	(13)	-	-	(13)
Autres amortissements et dépréciations	(4)	(19)	(50)	(1)	-	(74)
Autres éléments sans contrepartie de trésorerie	(2)	(7)	(20)	(7)	-	(36)
Bilan						
Actif						
Actifs d'exploitation du secteur	103	447	802	13	-	1 365
Ecart d'acquisition	-	50	434	-	-	484
Autres actifs du secteur	196	99	91	22	-	408
Total actif sectoriel	299	596	1 327	35	-	2 257
Titres des sociétés mises en équivalence	-	2	2	11	-	15
Actifs non affectés						895
Total actif consolidé						3 167
Passif						
Passif sectoriel	216	506	467	468	-	1 657
Passifs non affectés						1 268
Total passif consolidé (hors capitaux propres)						2 925
Autres informations						
Investissements	(7)	(19)	(22)	(1)	-	(49)
Capitaux mis en œuvre	102	102	535	(53)	-	686



(en millions d'euros)

	Technologie	Maison Connectée ^(*)	Services Entertainment	Autres	Eliminations	Total
Semestre clos le 30 juin 2012						
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires	236	653	757	-	-	1 646
Chiffre d'affaires inter-secteurs	1	2	1	-	(4)	-
EBITDA ajusté	178	-	67	(47)	-	198
Résultat des activités poursuivies avant charges financières et impôts	178	(29)	(17)	(17)	-	115
Dont les principaux éléments sans contrepartie de trésorerie suivants :						
Amortissement des relations contractuelles avec les clients	-	(5)	(7)	-	-	(12)
Amortissements des avances sur contrats clients et remises payées d'avance	-	-	(15)	-	-	(15)
Autres amortissements et dépréciations	(4)	(12)	(57)	(2)	-	(75)
Autres éléments sans contrepartie de trésorerie	(1)	(4)	(9)	33	-	19
Bilan						
Actif						
Actifs d'exploitation du secteur	90	419	948	14	-	1 471
Ecart d'acquisition	-	50	445	-	-	495
Autres actifs du secteur	186	97	112	18	-	413
Total actif sectoriel	276	566	1 505	32	-	2 379
Titres des sociétés mises en équivalence	4	2	6	8	-	20
Actifs non affectés						917
Total actif consolidé						3 316
Passif						
Passif sectoriel	160	510	509	465	-	1 644
Passifs non affectés						1 573
Total passif consolidé (hors capitaux propres)						3 217
Autres informations						
Investissements	(8)	(26)	(30)	(1)	-	(65)
Capitaux mis en œuvre	137	90	666	(35)	-	858

(*) Anciennement Distribution Numérique



6 Frais commerciaux et administratifs et autres produits (charges)

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin 2013	Semestre clos le 30 juin 2012⁽²⁾
Frais commerciaux et de marketing	(54)	(56)
Frais généraux et administratifs	(110)	(140)
Frais commerciaux et administratifs	(164)	(196)
Autres produits (charges) ⁽¹⁾	(24)	21

(1) La ligne "Autres produits (charges)" inclut les principaux éléments suivants :

(a) Pour 2013 :

- Des coûts de restructuration pour 19 millions d'euros (voir Note 19).

(b) Pour 2012 :

- Des coûts de restructuration pour 8 millions d'euros (voir Note 19).
- Un gain lié à l'élimination des prestations d'assurance-vie pour les retraités aux États-Unis (inclus dans le régime de couverture médicale des retraités aux États-Unis) pour 41 millions d'euros (voir Note 24.3 des états financiers consolidés 2012).
- Une perte de 4 millions d'euros relative à la déconsolidation de Thomson Angers au 1^{er} juin 2012.
- Une perte de valeur de 2 millions d'euros relative à des projets de développement capitalisés.
- Une perte de valeur de 6 millions d'euros relative à l'activité Services Diffuseurs de Contenu.

(2) Afin de mieux refléter la structure opérationnelle, une partie des frais commerciaux et de marketing a été retraitée dans la marge brute.

7 Frais de recherche et développement

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin 2013	Semestre clos le 30 juin 2012
Frais de recherche et de développement, bruts	(81)	(92)
Projets de développement inscrits en immobilisations incorporelles	17	28
Amortissement des actifs incorporels de recherche et de développement	(15)	(7)
Subventions reçues ⁽¹⁾	8	10
Frais de recherche et de développement, nets	(71)	(61)

(1) Comprend principalement les crédits d'impôt recherche accordés par l'Etat français.



8 Produits financiers nets (charges)

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin 2013	Semestre clos le 30 juin 2012
Produits d'intérêts	2	2
Charges d'intérêts	(65)	(78)
Charges d'intérêts nettes ⁽¹⁾	(63)	(76)
Composante financière des charges liées aux plans de retraites	(6)	(7)
Gain (perte) de change	2	(8)
Accélération de l'impact du taux effectif sur la dette ⁽²⁾	-	(18)
Instruments financiers évalués à la juste valeur ⁽³⁾	-	(1)
Autres ⁽⁴⁾	(5)	(6)
Autres produits (charges) financiers nets	(9)	(40)
Produits financiers nets (charges)	(72)	(116)

- (1) En 2013, la charge d'intérêts inclut 15 millions d'euros (17 millions d'euros en 2012) résultant de la différence entre le taux d'intérêt effectif et le taux nominal de la dette.
- (2) Les produits des augmentations de capital qui ont eu lieu en juillet et en août 2012 ainsi que ceux de la cession de l'activité Services Diffuseurs de Contenu, finalisée le 2 juillet 2012, ont été majoritairement affectés au remboursement de la dette (selon les termes de l'Accord de Crédit auquel la Société est partie). Ce remboursement anticipé de la dette a engendré une annulation partielle du gain IFRS initialement constaté lors de la restructuration de la dette le 26 mai 2010. Conformément à la norme IAS 39 (AG8), l'estimation des remboursements futurs de la dette a été ajustée au taux d'intérêt effectif initial et, l'impact de ce changement dans l'échéancier de remboursement est par conséquent une charge de 15 millions d'euros comptabilisée en «Autres charges financières». De même, le remboursement anticipé par le Groupe d'une partie de sa dette en mars 2012 sur la base de sa trésorerie excédentaire 2011 (comme défini dans l'Accord de Crédit), a engendré une charge de 3 millions d'euros.
- (3) En 2012, cette perte est liée à la valorisation de l'option d'achat sur taux d'intérêt (« cap »).
- (4) En 2013, ce poste correspond principalement à des honoraires de conseil relatifs aux opérations de refinancement en cours. En 2012, ce poste correspond principalement à des frais bancaires partiellement compensés par l'impact positif du change constaté sur le gain IFRS résultant de la restructuration de la dette le 26 mai 2010 (3 millions d'euros).

9 Impôt sur les résultats

Au 30 juin 2013, la charge d'impôt est déterminée en utilisant les taux d'impôts effectifs estimés à fin 2013. Ce taux est calculé pays par pays.

La charge d'impôt pour le premier semestre 2013 s'élève à 20 millions d'euros (21 millions d'euros au premier semestre 2012) et s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin 2013	Semestre clos le 30 juin 2012
France	(14)	(10)
Etranger	(6)	(11)
Charge d'impôt totale	(20)	(21)



10 Activités arrêtées ou en cours de cession

En 2013, il n'y a pas eu de modification du périmètre des activités arrêtées ou en cours de cession par rapport à juin 2012. Le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession du premier semestre 2013 s'élève à 16 millions d'euros, essentiellement lié aux activités Grass Valley.

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2013	Semestre clos le 30 juin 2012
Chiffre d'affaires	-	-
Coût de l'activité	-	-
Marge Brute	-	-
Produits d'exploitation	1	-
Autres produits ⁽¹⁾	15	-
Résultat avant charges financières et impôts	16	-
Charges d'intérêts nettes	-	-
Autres charges financières	-	-
Impôt sur les résultats	-	-
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	16	-

(1) Principalement lié à l'activité Grass Valley Broadcast cédée à Francisco Partners en 2010. En 2010 la transaction avec Francisco Partners comprenait un billet à ordre (*Promissory note*) de 80 millions de dollars US (61 millions d'euros au 30 juin 2013) au bénéfice de Technicolor à échéance 6 ans, qui fut initialement réévalué à sa juste valeur. Voir les événements postérieurs à la clôture en Note 26.2.

11 Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Brevets et marques	Relations contractuelles avec les clients	Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	Total des immobilisations incorporelles	Ecart d'acquisition
Au 31 décembre 2012					
Brut	597	300	266	1 163	
Amortissements cumulés et pertes de valeur	(332)	(221)	(177)	(730)	
Net	265	79	89	433	478
2013					
Ouverture au 1 ^{er} janvier 2013	265	79	89	433	478
Ecart de conversion	2	(1)	1	2	(4)
Acquisitions	-	-	20	20	1
Acquisition de filiales	-	-	1	1	9
Amortissements	(9)	(7)	(18)	(34)	-
30 juin 2013, net	258	71	93	422	484
Au 30 juin 2013					
Brut	598	298	289	1 185	
Amortissements cumulés et pertes de valeur	(340)	(227)	(196)	763	
Net	258	71	93	422	484

(1) Inclut les projets de développement capitalisés, les logiciels acquis ou développés et les technologies acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

12 Trésorerie, équivalents de trésorerie, trésorerie mise en nantissement et dépôts et cautionnements

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2013</u>	<u>31 décembre 2012</u>
Trésorerie	88	126
Equivalents de trésorerie	282	271
Total	<u>370</u>	<u>397</u>
Trésorerie mise en nantissement et comptes de dépôts et cautionnements ⁽¹⁾	<u>47</u>	<u>44</u>

(1) Dépôt en trésorerie mis en place afin de sécuriser les facilités de crédit et autres obligations du Groupe, dont la partie courante s'élève à 31 millions d'euros au 30 juin 2013. Une partie de la trésorerie en nantissement de filiales américaines a été classée en courant compte tenu de leur échéance à court terme mais est renouvelée automatiquement pour une période de 12 mois.

13 Capitaux propres

13.1 Capital, prime d'émission

Le 17 juin 2013, le capital social a été augmenté de 165 551 actions nouvelles de valeur nominale 1€ afin de livrer des actions gratuites acquises dans le cadre du plan de rétention à long terme (« Long-Term Incentive Plan » LTIP). La contrepartie de l'augmentation de capital est une diminution de la prime d'émission de 165 551 euros.

13.2 Juste valeur des opérations de couverture inscrites en situation nette

Les gains et pertes sur les instruments de couverture considérés comme des couvertures de flux de trésorerie sont comptabilisés dans l'Etat de Résultat Global (ERG). Au 31 décembre 2012, un gain de 0,5 million d'euros sur instruments de couverture a été comptabilisé en autres éléments du résultat global.

Au cours du 1^{er} semestre 2013, une perte de 1 million d'euros a été comptabilisée lors du débouclage des opérations de couverture en résultat sur le périmètre des activités poursuivies du Groupe. Au 30 juin 2013, un gain de 1,9 millions d'euros sur instruments de couverture a été comptabilisé dans l'ERG.

14 Gestion des risques financiers

La gestion des risques du Groupe, et en particulier du risque de liquidité, a été impactée par la restructuration de la dette en 2010. Cependant, la mise en œuvre de la restructuration de la dette en mai 2010 de même que la mise en place de deux facilités de crédit sécurisées par des créances commerciales, et plus récemment le refinancement avec une extension de la maturité de la dette et une nouvelle facilité de crédit sécurisée qui a été finalisé le 11 juillet 2013 (voir Note 26) ont réduit le risque de liquidité du Groupe (voir la Note 20 des états financiers consolidés 2012 du Groupe pour plus d'informations concernant l'endettement et les risques de liquidité du Groupe).

15 Instruments financiers dérivés

La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est calculée en actualisant la différence entre le cours à terme du contrat et le cours à terme recalculé en fonction des nouvelles conditions de marché et en multipliant cette différence par le montant nominal. La juste valeur des options sur taux d'intérêts (« caps ») est déterminée par des institutions financières indépendantes et vérifiée en utilisant des modèles standards de valorisation d'options.

Tous les instruments financiers du Groupe sont réglementés par le contrat standard ISDA (International Swaps and Derivatives Association, Inc.) ou par tout autre type de contrat standard propre au marché français. Ces contrats standards contiennent tous une clause de défaillance croisée. Le Groupe traite des opérations à court terme dans le marché au gré à gré sur la base d'un dépôt nanti.



La juste valeur de tous les instruments dérivés financiers est décrite dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2013		31 décembre 2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caps de taux d'intérêt ⁽¹⁾	-	-	-	-
Total non courant	-	-	-	-
Contrats de change à terme – couvertures de flux de trésorerie et de juste valeur	1	-	-	-
Total courant	1	-	-	-
Total	1	-	-	-

(1) Pour plus d'informations, voir note 17.1

Le risque de crédit sur ces instruments financiers dérivés à l'actif résulte de la possibilité que les contreparties ne puissent pas remplir leurs obligations financières envers Technicolor. Le risque maximum correspond à la valeur de marché de ces instruments comme présenté dans le tableau ci-dessus, soit 1 million d'euros au 30 juin 2013, et 0,4 million d'euros au 31 décembre 2012.

16 Dettes financières

Le refinancement d'une partie de la dette existante a été finalisé en juillet 2013 (voir note 26 « événement postérieurs à la clôture ») et sera donc comptabilisé au second semestre 2013. Technicolor a maintenu la classification de la partie de la dette existante concernée par le refinancement dans les dettes financières non courantes dans la mesure où jusqu'à la date de finalisation (qui est intervenue en juillet 2013), aucune obligation contractuelle ou légale de rembourser la dette existante dans les 12 mois n'existait encore au 30 juin 2013.

Les tableaux ci-dessous présentent les différentes caractéristiques de la dette de Technicolor au 30 juin 2013 comparée au 31 décembre 2012.

16.1 Analyse par catégorie

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2013	31 décembre 2012
Emprunts auprès d'établissements financiers et de crédit	1 089	1 108
Découverts bancaires	-	1
Autres dettes financières	10	5
Intérêts courus	2	1
Total	1 101 ⁽¹⁾	1 115 ⁽¹⁾
<i>Total non courant</i>	998	1 019
<i>Total courant</i>	103	96

(1) La valeur nominale est de 1 207 millions d'euros au 30 juin 2013 et était de 1 236 millions d'euros au 31 décembre 2012 (voir note 22.3 des états financiers consolidés 2012).

16.2 Synthèse de la dette

Au 30 juin 2013, la dette se compose principalement de la Dette Restructurée, qui inclut 649 millions d'euros d'emprunts à terme et 428 millions d'euros d'obligations qui se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Devise	Montant nominal	Montant IFRS ⁽¹⁾	Type de taux	Taux nominal ⁽²⁾	Taux effectif ⁽²⁾	Type de remboursement	Echéance finale
Obligation Séries A1	USD	85	80	Fixe	9.35%	13,49%	Amortissable	31 mars 2016
Obligation Séries B1	GBP	4	4	Fixe	9.55%	14,28%	Amortissable	31 mars 2016
Obligation Séries C1	EUR	26	25	Fixe	9.00%	12,56%	Amortissable	31 mars 2016
Obligation Séries A2	USD	254	234	Fixe	9.35%	11,88%	A l'échéance	26 mai 2017
Obligation Séries B2	GBP	12	11	Fixe	9.55%	12,45%	A l'échéance	26 mai 2017
Obligation Séries C2	EUR	79	74	Fixe	9.00%	11,16%	A l'échéance	26 mai 2017
Emprunt à terme A1	EUR	112	103	Variable ⁽³⁾	6.75%	12,28%	Amortissable	31 mars 2016
Emprunt à terme A2	USD	69	64	Variable ⁽³⁾	6.75%	12,66%	Amortissable	31 mars 2016
Emprunt à terme B1	EUR	334	298	Variable ⁽⁴⁾	7.75%	11,15%	A l'échéance	26 mai 2017
Emprunt à terme B2	USD	208	184	Variable ⁽⁴⁾	7.75%	11,38%	A l'échéance	26 mai 2017
Dette Restructurée		1 183	1 077		8,19%	11,78%		
Autre dette		24	24	Divers	2,38%	2,38%		
TOTAL		1 207	1 101		8,07%	11,57%		

(1) Dans l'état de la situation financière consolidée, la Dette Restructurée a été comptabilisée à l'origine à sa juste valeur, puis réévaluée au coût amorti.

(2) Taux en vigueur au 30 juin 2013.

(3) Euribor ou Libor 3 mois avec un taux plancher de 2% et une marge de 475 points de base pouvant baisser par palier si certains niveaux du ratio d'endettement sont atteints

(4) Euribor ou Libor 3 mois avec un taux plancher de 2% et une marge de 575 points de base pouvant baisser par palier si certains niveaux du ratio d'endettement sont atteints

Synthèse des remboursements

Le tableau ci-dessous montre les remboursements, comme décrits ci-dessus, effectués par types :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2013	Au 31 décembre 2012
Période de départ (cumulée)	326	81
Remboursements normaux	36	58
Remboursement anticipé obligatoire suite à la génération de trésorerie excédentaire	-	25
Remboursement anticipé obligatoire suite à une cession	-	17
Remboursements anticipés obligatoire suite à une augmentation de capital	-	145
Fin de période (cumulée)	362	326

16.3 Principales caractéristiques de l'endettement du groupe Technicolor

(a) Analyse par échéances

Le tableau ci-dessous présente la dette du Groupe par échéance. Les montants présentés sont les montants nominaux contractuels. Ils ne correspondent donc pas aux montants présentés dans le bilan consolidé puisque la Dette Restructurée a été comptabilisée à l'origine à sa juste valeur, puis réévaluée au coût amorti.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2013	31 décembre 2012
Moins d'un mois	3	13
Entre 1 et 6 mois	55	37
Entre 6 mois et moins d'un an	45	46
Total dette courante (moins d'un an)	103	96
Entre 1 et 2 ans	103	97
Entre 2 et 3 ans	106	103
Entre 3 et 4 ans	889 ⁽¹⁾	55
Entre 4 et 5 ans	1	885 ⁽¹⁾
Supérieur à 5 ans	5	-
Total dette non courante	1 104	1 140
Total dette financière	1 207	1 236
Ajustement IFRS⁽²⁾	(106)	(121)
Dette financière au bilan en IFRS	1 101	1 115

(1) Totalité de la somme due le 26 mai 2017. Compte tenu que la restructuration de la dette était en cours de négociation au 30 juin 2013, et qu'elle ne s'est finalisée que le 11 juillet 2013, l'échéancier de la dette sera substantiellement modifié au second semestre. (voir note 26 des états financiers consolidés).

(2) Dans le bilan de Technicolor, la Dette Restructurée a été comptabilisée à l'origine à sa juste valeur, puis évaluée au coût amorti.

(b) Caractéristiques des taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous montre les périodes pour lesquelles le taux d'intérêt sur la dette est fixe. Les montants présentés sont les montants nominaux contractuels. Ils ne correspondent donc pas aux montants présentés dans le bilan consolidé puisque ces derniers ont été initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont désormais réévalués à leur coût amorti.

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants au 30 juin 2013 dont les taux d'intérêt sont fixés pour les périodes suivantes			
	Dette à taux variable (taux fixé pour des périodes inférieures à 1 an)	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total
Total des emprunts	773 ⁽¹⁾	429	5	1 207
Ajustements IFRS⁽²⁾				(106)
Dette du bilan en IFRS				1 101

(1) Inclut 723 millions d'euros (montant nominal) de dette à taux variable avec un plancher fixé à 2%. Le risque de taux d'intérêt de cette dette est partiellement couvert par une option d'achat sur taux d'intérêt (« cap ») avec un taux d'exercice de 3%. La combinaison du taux plancher et de l'option d'achat transforme la dette couverte en dette à taux fixe lorsque l'Euribor et le Libor de référence sont inférieurs ou égaux à 2%, en dette à taux variable lorsque les taux de référence sont situés entre 2 et 3%, puis à nouveau en dette à taux fixe quand les taux de référence sont supérieurs ou égaux à 3%.

(2) Dans le bilan de Technicolor, la Dette Restructurée a été comptabilisée à l'origine à sa juste valeur puis réévaluée au coût amorti.



(c) Analyse par devises

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2013	31 décembre 2012
Euro	517	522
Dollar US	568	576
Autres devises	16	17
Total dettes financières	1 101	1 115

(d) Lignes de crédit non tirées

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2013	31 décembre 2012
Lignes de crédit confirmées non tirées	146	195

Le Groupe dispose de deux lignes de crédit confirmées, pour un montant total de 146 millions d'euros à échéance 2016. Aucune de ces lignes de crédit n'étaient tirées au 30 juin 2013. Le montant disponible de ces lignes de crédit dépend de l'encours des créances. Une nouvelle ligne de crédit revolving d'un montant de 100 millions d'euros et d'une maturité de 5 ans a également été mise à la disposition du Groupe Technicolor dans le cadre de l'opération de refinancement en cours au 30 juin 2013 et finalisée le 11 juillet 2013 (voir note 26).

(e) Clauses conventionnelles et autres limitations

Le refinancement de la dette a été finalisé le 11 juillet 2013. Dans le cadre de ce refinancement, les clauses conventionnelles et les limitations de la dette existante ont été modifiées. Cette opération de refinancement, ainsi que les principaux changements dans les termes de la dette existante sont décrits dans la note 26.

Clauses conventionnelles

L'Accord de Crédit et le Contrat d'Emission Obligataire concernant la Dette Restructurée contiennent des clauses conventionnelles (« *financial covenants* ») prévoyant que (i) l'EBITDA (*) du Groupe ne doit pas être inférieur à un multiple donné du total net des intérêts du Groupe sur une période de douze mois précédant le 30 juin et le 31 décembre de chaque exercice (la « clause de couverture d'intérêts »), (ii) la dette nette totale du Groupe ne doit pas être supérieure à l'issue de la période de référence considérée à un multiple d'EBITDA donné sur une période de douze mois précédant le 30 juin et le 31 décembre de chaque exercice (la « clause de levier »), et (iii) le montant des investissements du Groupe ne doit pas être supérieur à un montant donné pour chaque exercice. Chaque année, les clauses conventionnelles deviennent plus contraignantes. La dette nette, le total des intérêts et le montant des dépenses d'investissement sont calculés sur la base du périmètre total du Groupe depuis 2011.

(*) La définition de l'EBITDA est basée sur une définition contractuelle et inclut un certain nombre d'ajustements (voir note 22.3(g) des états financiers consolidés 2012).

Une description complète des clauses conventionnelles financières du Groupe et de ses autres limitations est présentée dans la note 22.3 (g) des états financiers consolidés 2012.

Au 30 juin 2013, le calcul de ces clauses conventionnelles est décrit ci-après:

Clause conventionnelle sur la couverture des intérêts nets

Pour les 12 mois précédents le 30 juin 2013, l'EBITDA ne doit pas être moins que 3,70 fois les intérêts nets sur la période.

EBITDA	521 millions d'euros
Intérêts nets	102 millions d'euros
Ratio EBITDA/Intérêts nets	5,11 :1,00

Le ratio étant de 5,11, et donc supérieur au niveau minimum autorisé de 3,70, le Groupe respecte cette clause conventionnelle au 30 juin 2013.



Clause conventionnelle sur le ratio d'endettement

La dette nette du Groupe au 30 juin 2013 ne doit pas être plus de 2,3 fois l'EBITDA pour les 12 mois précédant le 30 juin 2013. Pour le calcul de la dette nette, les intérêts courus sont exclus du calcul, de plus la dette et la trésorerie du Groupe sont converties au taux de change moyen des 12 mois précédents le 30 juin 2013.

Dette nette :	725 millions d'euros
EBITDA :	521 millions d'euros
Ratio dette nette / EBITDA	1,39 :1,00

Le ratio étant de 1,39, et donc inférieur au niveau maximum autorisé de 2,30, le Groupe respecte cette clause conventionnelle au 30 juin 2013.

Clause conventionnelle sur les investissements

Les dépenses d'investissement pour le Groupe ne doivent pas dépasser 225 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Cette clause conventionnelle n'est pas applicable au 30 juin 2013.

Autres clauses conventionnelles / limitations

En plus des clauses conventionnelles décrites ci-dessus et de certaines obligations d'information, le Crédit Bancaire et le Contrat d'Emission Obligataire incluent certaines restrictions qui, sous réserve de certaines exceptions, restreindront les possibilités de la Société et de certaines de ses filiales. Une description complète des clauses conventionnelles financières du Groupe et de ses autres limitations est présentée dans la note 22.3 (g) des états financiers consolidés 2012.

(f) Juste valeur de la dette restructurée

Conformément à IAS 39-43, la dette restructurée a été évaluée et comptabilisée à sa juste valeur, générant un gain financier sans impact trésorerie de 229 millions d'euros dans le compte de résultat consolidé présenté à la ligne « Gain provenant de la restructuration de la dette au 26 mai 2010 ».

La dette de Technicolor n'étant pas cotée, sa juste valeur a été déterminée sur la base de la valorisation de la dette de sociétés ayant une notation comparable (CCC) au 26 mai 2010 et sur base des prix de transaction récemment observés sur notre dette dans des transactions de gré à gré, lorsque ces informations étaient disponibles.

La juste valeur de la nouvelle dette a été estimée à 1 364 millions d'euros au taux du 26 mai 2010. Par conséquent, le taux effectif de la nouvelle dette (hors DPN) a été déterminé à 11,89% à l'origine. Il est actuellement de 11,78% suite au recalcul liés aux remboursements par anticipation et aux frais générés par les amendements négociés en octobre 2011.

17 Instruments financiers et principaux risques de marché

17.1 Risque de taux d'intérêt

(a) Opérations de taux d'intérêts

Conformément aux politiques et procédures du Groupe, Technicolor a mis en place des opérations de couverture de taux d'intérêt.

En avril 2010, en anticipation de la restructuration de la dette, Technicolor a acheté des options d'achat sur taux d'intérêt (« cap ») d'une valeur nominale de 480 millions de dollars et 270 millions d'euros qui protègent le Groupe si le Libor 3 mois ou l'Euribor 3 mois dépasse 3%. Si le taux de référence dépasse ce taux d'exercice, la contrepartie bancaire paiera à Technicolor la différence entre le taux de marché et le taux d'exercice de 3%. Les options d'achat arrivent à échéance en 2014.



(b) Taux d'intérêts effectifs

Les taux d'intérêt effectifs moyens sur la dette consolidée du Groupe sont les suivants :

	Premier semestre 2013	2012
Taux d'intérêt moyen sur la dette consolidée	11,65%	11,80%
Taux d'intérêt effectif après opérations de couverture de taux	11,65%	11,80%
Taux d'intérêt effectif après opérations de couverture de taux et de swaps de change	11,65%	11,80%

17.2 Risque de liquidité et gestion du financement et de la structure du capital

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir lever de fonds pour répondre aux obligations financières à venir. Afin de réduire ce risque, le Groupe applique des règles ayant pour objectifs de sécuriser un accès permanent et ininterrompu aux marchés financiers à des conditions raisonnables. Cet objectif est rendu possible par un suivi régulier et détaillé de la structure du capital, en tenant compte de la proportion relative de la dette et des capitaux propres dans la perspective des conditions des marchés financiers et des prévisions financières du Groupe. Les éléments pris en compte parmi d'autres sont le calendrier des échéances de remboursement de la dette, les clauses conventionnelles, les flux de trésorerie consolidés, et les besoins de financement. Afin de mettre en œuvre cette politique d'accès à la liquidité, le Groupe utilise divers financements long terme et confirmés qui peuvent inclure des capitaux propres, de la dette, de la dette subordonnée et des lignes de crédit confirmées.

La restructuration de la dette et le Plan de Sauvegarde ont modifié en 2009-2010 la capacité du Groupe à accéder aux marchés financiers. Cependant, la finalisation du processus de restructuration a permis au Groupe de mettre en place en avril 2010, deux lignes de crédit confirmées sur trois ans garanties par des créances clients, toutes deux prorogées jusqu'en 2016, pour un montant total de 146 millions d'euros (convertis aux taux de change du 30 juin 2013. Des améliorations ultérieures dans les conditions financières du Groupe ont permis à Technicolor de financer la dette restructurée; cette opération de refinancement, en cours au 30 juin 2013, a été finalisée le 11 juillet 2013.

Pour plus d'informations sur l'opération de refinancement, voir la note 26.

18 Provisions pour retraites et avantages assimilés

<i>(en millions d'euros)</i>	Plans de retraites et avantages assimilés	Couverture médicale	Total
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2013 ⁽¹⁾	381	7	388
Charge nette de l'exercice	9	-	9
Prestations et contributions versées	(15)	-	(15)
Gains actuariels reconnus en ERG ⁽²⁾	(12)	-	(12)
Cession de filiale	(1)	-	(1)
Ecart de conversion et autres	(1)	-	(1)
Solde de clôture au 30 juin 2013	361	7	368
<i>Dont courant</i>	31	1	32
<i>Dont non courant</i>	330	6	336

(1) L'impact rétrospectif de la norme IAS 19 révisée sur les informations comparatives de l'année 2012 aurait été une augmentation de 3 million d'euros de la charge nette de l'exercice de 19 millions d'euros présentée en 2012, et une diminution de 1 million d'euros de la provision pour retraites due à la suppression de l'amortissement du coût des services passés (en contrepartie des capitaux propres). Ces impacts ne sont pas matériels dans les comptes consolidés comparatifs 2012 de Technicolor et par conséquent, l'année 2012 présentée n'a pas été retraitée.

(2) Au 30 juin 2013, le gain actuariel reconnu dans l'Etat du Résultat Global (ERG) consolidé est de 12 millions d'euros et s'explique par la hausse des taux d'actualisation au 30 juin 2013 par rapport au 31 décembre 2012 conduisant à reconnaître des gains actuariels, principalement sur les plans de pension américains et allemands.

19 Provisions pour restructurations et autres provisions

19.1 Provisions pour restructuration

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions pour restructuration
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2013	46
Dotations ⁽¹⁾	20
Reprises ⁽¹⁾	(1)
Utilisations de l'exercice	(31)
Ecart de conversion	-
Autres mouvements	-
Solde de clôture au 30 juin 2013	34
<i>Dont courant</i>	34

(1) Les coûts de restructuration, nets des reprises, ont été enregistrés dans le compte de résultat consolidé comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin 2013	Semestre clos le 30 juin 2012
Résultat des activités poursuivies		
<i>Coûts de fermeture ^(*)</i>	(19)	(6)
<i>Dépréciation d'actifs (dans le cadre de plans de restructuration) ^(**)</i>	-	(2)
Coûts de restructuration des activités poursuivies	(19)	(8)
Total coûts de restructuration du Groupe	(19)	(8)

(*) Ce montant est lié aux indemnités de fin de contrat des salariés et à la fermeture des locaux.

(**) Ces coûts de restructuration sont reclassés en diminution des actifs correspondants préalablement à la cession ou à l'arrêt de l'activité restructurée et apparaissent donc sur la ligne « autres mouvements » du tableau de variation de provision.

19.2 Autres provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	Garanties	Risques et litiges relatifs aux activités cédées	Autres provisions relatives aux activités poursuivies ⁽¹⁾	Total
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2013	18	67	69	154
Dotations	4	1	11	16
Reprises	(2)	(6)	-	(8)
Utilisations de l'exercice	(1)	(2)	(2)	(5)
Ecart de conversion et autres mouvements ⁽²⁾	-	(1)	(30)	(31)
Solde de clôture au 30 juin 2013	19	59	48	126
<i>Dont courant</i>	19	-	32	51
<i>Dont non courant</i>	-	59	16	75

(1) La colonne comprend principalement des provisions pour risques et litiges.

(2) Lié principalement aux provisions reclassées en charges à payer à la suite de la signature d'accords.

Au 30 juin 2013, le montant total des provisions pour litiges s'élevait à 38 millions d'euros (55 millions au 31 décembre 2012).



20 Paiements sur la base d'actions

20.1 Plans de stock-options et actions ordinaires accordés par Technicolor

Le 25 avril 2013, le Conseil d'administration du Groupe a approuvé un plan de rétention à long terme (dénommé « Management Incentive Plan » MIP) qui a été mis en place au cours du premier semestre 2013. Dans le cadre de ce plan, des options d'achat ou de souscription d'actions au bénéfice de collaborateurs clés pourront être attribuées en 2015, 2016 et 2017 sous condition de présence et en fonction de l'atteinte d'une condition de performance liée aux flux de trésorerie consolidés (Free Cash Flow) :

- En 2015, si la génération de flux de trésorerie consolidés au titre de l'exercice 2014 est égale ou supérieure à 100 millions d'euros, 50% des options attribuées deviendraient exerçables. Si la génération de flux de trésorerie consolidés pour 2014 est inférieure à 100 millions d'euros, aucune option ne deviendrait exerçable à cette date.
- En 2016, si la génération de flux de trésorerie consolidés au titre de l'exercice 2015 est égale ou supérieure à 100 millions d'euros, 25% des options attribuées deviendraient exerçables. Dans le cas où les objectifs de performance 2014 (*Performance Target 2014*) n'avaient pas été atteints, ce sont 75% des options attribuées qui deviendraient exerçables. Si la génération de flux de trésorerie consolidés pour 2015 est inférieure à 100 millions d'euros, aucune option ne deviendrait exerçable à cette date.
- En 2017, si la génération de flux de trésorerie consolidés au titre de l'exercice 2016 est égale ou supérieure à 100 millions d'euros, 25% des options attribuées deviendraient exerçables. Dans le cas où les objectifs de performance 2014 ou 2015 (*Performance Target 2014 or 2015*) n'avaient pas été atteints, ce sont l'ensemble des options non attribuées précédemment qui deviendraient exerçables. Si la génération de flux de trésorerie consolidés pour 2016 est inférieure à 100 millions d'euros, aucune option ne deviendrait exerçable à cette date.

Le Conseil d'administration du Groupe a autorisé un plan de stock options potentiel de 26 843 987 options, dont 16 398 000 options ont déjà été attribuées au 30 juin 2013.

Principales hypothèses utilisées

L'estimation des justes valeurs des options octroyées a été réalisée en utilisant le modèle Black & Scholes de valorisation d'option. Les hypothèses utilisées dans le modèle sont les suivantes :

<i>(en % et en euros)</i>	<u>Plan d'options accordé en 2013</u>
Prix de l'action à la date d'évaluation	3,20
Prix d'exercice	3,31
Volatilité attendue	40%
Durée de vie estimée (*)	5 ans
Taux sans risque	0,624%
Ratio de dividende attendu	0%
Juste valeur à la date d'estimation	<u>1,10</u>

(*) La durée de vie estimée est plus courte que la durée de vie contractuelle de l'option car elle représente la période estimée à compter de la date d'attribution à la date probable d'exercice.

Les facteurs considérés pour estimer la volatilité attendue pour les plans de stock-options ayant une maturité à long terme incluent :

- la volatilité historique des actions Technicolor sur la période la plus longue disponible.
- les ajustements de cette volatilité historique en fonction des changements intervenus dans le profil d'activité Technicolor



Au 30 juin 2013, le nombre d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites est réparti comme suit :

<i>(en millions de stock options)</i>	En application IFRS 2	Hors champ IFRS 2	Total
Nombre d'options de souscription et d'actions gratuites au 31 décembre 2012	2,9	0,2	3,1
Options accordées durant le premier semestre 2013	16,4	-	16,4
Nombre d'options de souscription et d'actions gratuites supprimées ou délivrées durant le 1 ^{er} semestre 2013	(0,5)	-	(0,5)
Total au 30 juin 2013	18,8	0,2	19,0

Le 13 juin 2013, 120 084 actions existantes ont été acquises dans le cadre du MIP au titre des performances de l'année 2012.

Le 17 juin 2013, 165 551 actions nouvelles ont été acquises dans le cadre du plan de rétention à long terme (LTIP) et correspondant à la réalisation de la performance pour les années 2012 et 2011.

20.2 Charges de l'exercice relatives aux plans de stock-options

Les charges de rémunération comptabilisées au titre des services reçus sur la période s'élèvent respectivement à 2 millions d'euros et 3 million d'euros pour les semestres clos le 30 juin 2013 et 2012.

21 Résultat par action

Le calcul du résultat dilué par action Part du Groupe prend en compte les éléments suivants :

	Semestre clos le 30 juin 2013	Semestre clos le 30 juin 2012
Numérateur		
Résultat net (part du Groupe) retraité des activités poursuivies <i>(en millions d'euros)</i>	8	(25)
Dénominateur ⁽¹⁾ (nombre pondéré d'actions en milliers)	335 686	230 774
<i>Dont</i>		
ORA IIC	N/A	1 005
Options de souscription et actions gratuites ⁽²⁾	733	95

(1) Le nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat de base est de 334 962 milliers d'actions au 30 juin 2013 et 229 671 milliers d'actions au 30 juin 2012. Pour le calcul du résultat dilué par action le nombre moyen d'ORA IIC et des options de souscription est ajouté. Conformément à la norme IAS 33.26 et IAS 33.27b, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires a été ajusté pour 2012 afin de tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription qui a eu lieu le 14 août 2012. Le résultat par action dilué demeure néanmoins à 0,11€ par action après arrondis.

(2) Les plans de stock option émis en 2013 et 2010 (MIP) sont les principaux plans dilutifs. Du fait de l'évolution du cours de l'action Technicolor en 2012 et 2013, les autres plans, sauf les plans d'actions gratuites, ne sont pas dilutifs. Certains de ces plans de stock-options pourraient devenir dilutifs en fonction de l'évolution future du cours de l'action.

22 Opérations spécifiques présentées impactant le tableau semestriel des flux de trésorerie consolidés

22.1 Impact de la dette sur les flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	Semestre clos le 30 juin 2013	Semestre clos le 30 juin 2012
Frais liés à la restructuration de la dette et du capital (*)		(2)	(1)
Remboursement de la dette aux créanciers	16.2	(36)	(47)
Impact total de la restructuration de la dette		(38)	(48)

(*) Les frais liés directement à la mise en œuvre de la restructuration de la dette ont été considérés dans la variation nette de trésorerie de financement car ils se rapportent à la restructuration de la dette et du capital du Groupe. En 2013, (2) millions d'euros sont liés au refinancement de la dette réalisé en juillet 2013.

22.2 Acquisitions de filiales et de participations

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin 2013	Semestre clos le 30 juin 2012
Rachat d'activités auprès de Quinta	-	(2)
Rachat d'activités auprès de Roadshow	(2)	-
Acquisition de 50% de Indoor Direct et augmentation de capital complémentaire	(2)	(6)
Autres	(1)	(1)
Acquisitions de titres de participation	(5)	(9)
Diminuées de la trésorerie des sociétés acquises	-	-
Acquisitions de titres de participation, nettes	(5)	(9)

22.3 Cessions de filiales et d'activités

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin 2013	Semestre clos le 30 juin 2012
Activités poursuivies		
Déconsolidation de Thomson Angers	-	(2)
Autres cessions et trésorerie des sociétés cédées	(1)	-
Variation nette de la trésorerie au sein des activités poursuivies	(1)	(2)
Cessions au sein des activités arrêtées ou en cours de cession		
Grass Valley	(1)	(3)
Autres cessions et trésorerie des sociétés cédées	-	(1)
Variation nette de la trésorerie au sein des activités arrêtées ou en cours de cession	(1)	(4)

22.4 Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs

Le Groupe a eu recours à la cession de certaines créances à des sociétés d'affacturage au cours du premier semestre 2013 pour un montant total de 18 millions d'euros, dont 2 millions d'euros correspondaient à des créances non échues au 30 juin 2013.

23 Obligations contractuelles et autres engagements

Au premier semestre 2013, il n'y a pas eu d'évolutions significatives dans les engagements hors bilan par rapport au 31 décembre 2012, sauf pour les deux éléments suivants:

- Engagement Conditionnel : Technicolor s'est engagé à verser 117 millions d'euros d'honoraires en cas de succès (prime de rachat, frais de consentement, prime d'émission et commissions des banques) à compter de la date de clôture du refinancement. A la date du 12 juillet 2013, ces montants ont été versés.
- Le segment Maison Connectée a augmenté ses engagements d'achat de 52 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012.

Loyers liés aux contrats de location simple

Au 30 juin 2013 les montants des engagements de paiements minimaux liés aux contrats de location non-résiliables sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2013 ⁽¹⁾
Engagements des paiements minimaux des contrats de location	332
Engagements de loyers futurs à percevoir par le Groupe ⁽²⁾	(16)
Valeur nette des engagements liés aux contrats de location	316

(1) Le paiement minimum des loyers en location simple indiqué n'est pas actualisé.

(2) Ces engagements de loyers futurs à percevoir par le Groupe concernent principalement les clients du segment Service Entertainment.

Engagements relatifs aux instruments financiers

Les engagements relatifs aux instruments financiers utilisés par le Groupe génèrent des encaissements et des décaissements futurs concomitants. Ils n'ont donc pas été inclus dans le tableau ci-dessus. Les engagements liés aux couvertures à terme de devises et de swaps sont présentés pour le montant des encaissements et décaissements respectifs dans le tableau ci-dessous.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2013
Swaps de change	324
Couvertures à terme de devises	-
Total des engagements donnés	324
Swaps de change	323
Couvertures à terme de devises	-
Total des engagements reçus	323

Garanties données par les filiales pour sécuriser la dette restructurée

Une description complète des garanties données par les filiales pour sécuriser la Dette Restructurée est présentée dans la Note 31 des états financiers consolidés 2012.

Depuis la fin de 2012, aucune filiale supplémentaire n'a donné de garanties pour sécuriser la Dette Restructurée.



24 Risques et litiges

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs. Le Groupe enregistre une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers dont le passif potentiel susceptible d'en résulter peut être estimé avec une précision suffisante.

Les procédures en cours les plus significatives sont les suivantes :

Litige Banco Finantia

En rapport avec la procédure de sauvegarde, les mandataires judiciaires en charge de la procédure de sauvegarde de la Société ont rejeté la créance d'un montant de 9,9 millions d'euros de Banco Finantia (une banque portugaise), du fait d'une déclaration de créance hors délais. Banco Finantia avait acheté sa créance auprès d'une succursale française de Bank of America qui détenait la créance à l'ouverture de la procédure de Sauvegarde et qui n'avait pas déclaré sa créance avant son transfert à Banco Finantia. Banco Finantia déclara sa créance le dernier jour du délai de 4 mois accordé aux créanciers étrangers selon l'article R. 622-24 du Code de Commerce. La Société et ses mandataires judiciaires considèrent que, dans la mesure où cette créance était détenue par un créancier français à la date de l'ouverture de la période de Sauvegarde (la succursale française de Bank of America), elle aurait dû être déclarée dans le délai de 2 mois accordé aux créanciers français plutôt que dans le délai de 4 mois applicable aux créanciers étrangers.

Le 14 février 2011, le Juge-Commissaire a rendu une décision en faveur de Banco Finantia, stipulant que Banco Finantia disposait d'un délai de 4 mois pour effectuer sa déclaration de créance. La Société a fait appel de cette décision.

Le 10 mai 2012, la Cour d'appel de Versailles a débouté la Société de ses demandes. La Société s'est pourvue en cassation le 29 juin 2012.

Litige avec l'administration fiscale italienne – Prix de Transfert Videocolor

Une ancienne filiale de Technicolor, la société italienne Videocolor S.p.A. (« Videocolor ») a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur ses ventes de tubes cathodiques à Technicolor USA, Inc. (anciennement Thomson Inc.), de 1993 à 1998. Dans son rapport remis en décembre 1999 au Bureau local des Impôts Directs, la Brigade Financière italienne a préconisé des modifications dans les méthodes de valorisation des tubes exportés vers Technicolor USA, Inc. et a augmenté à ce titre le montant total des revenus imposables de Videocolor de 31 millions d'euros pour les années 1993 à 1998.

En mai 2003, Videocolor a choisi de bénéficier, pour les années 1993 et 1994 seulement, de la nouvelle loi d'amnistie votée par le Parlement italien en 2003, et en versant 1 million d'euros, a mis ainsi un terme aux contentieux en ce qui concerne les années 1993 et 1994. Videocolor a par ailleurs gardé le droit d'utiliser tous ses déficits reportables de l'exercice 1993 et des exercices précédents.

En 2001, le Bureau local des Impôts Directs a notifié un redressement au titre de l'année 1995 qui se traduit par (i) des impôts complémentaires pour 4 millions d'euros et (ii) des pénalités pour 4 millions d'euros (avant intérêts). Videocolor a gagné un recours contre cette décision en octobre 2001, mais, suite à l'appel de l'administration fiscale, ce jugement a été partiellement annulé en novembre 2006, la Cour d'appel confirmant un redressement de 2 millions d'euros, pénalités incluses.

La Société a déposé un pourvoi devant la Cour de Cassation considérant que cette notification n'était pas fondée sur les principes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE ») des prix de transfert. De plus, la Cour d'appel a fait une erreur manifeste de calcul en recalculant les notifications et a ajouté une charge de 1,8 million d'euros que la Société conteste auprès de la Cour de Cassation.

En 2002, le Bureau local des Impôts Directs a notifié un redressement au titre des années 1996 et 1997 qui se traduit par des impôts complémentaires pour, respectivement, (i) 3 millions d'euros et 2 millions d'euros et (ii) des pénalités pour, respectivement, 3 millions d'euros et 2 millions d'euros. Videocolor a déposé un recours au tribunal en demandant l'annulation de ces notifications de redressement. En octobre 2004, le tribunal a rejeté la quasi-totalité des redressements notifiés par l'administration fiscale italienne. Le Bureau des Impôts Directs a fait appel en décembre 2005. En décembre 2007, la Cour d'appel a statué en faveur de Videocolor, confirmant ainsi le jugement précédent favorable à Videocolor. En juillet 2008, le Bureau des Impôts Directs a fait appel de ces jugements auprès de la Cour de Cassation.

En décembre 2003, le Bureau local des Impôts Directs a notifié un redressement au titre de l'année fiscale 1998 qui se traduit par (i) des impôts complémentaires pour 0,1 million d'euros et (ii) des pénalités



pour 0,1 million d'euros. Videocolor a déposé un recours contre cette notification en mars 2004 devant le tribunal fiscal compétent, qui a décidé, en décembre 2005, le rejet de la quasi-totalité des notifications de l'administration fiscale italienne. Le Bureau des Impôts a fait appel de cette décision. En avril 2008, la Cour d'appel a rendu un jugement en faveur de Videocolor. En mai 2009, le Bureau des Impôts a fait appel de cette décision devant la Cour de Cassation. En juillet 2009, Videocolor a déposé ses conclusions contre l'appel du Bureau des Impôts auprès de la Cour de Cassation.

Technicolor a vendu Videocolor en février 2005, mais demeure responsable de tout préjudice qui pourrait être considéré comme imputable aux déclarations, garanties et indemnités données à l'acheteur.

Allégations d'« anti-dumping » des téléviseurs fabriqués par Technicolor dans l'usine thaïlandaise

Technicolor se défend dans des affaires contre les autorités douanières de quatre pays européens en ce qui concerne des importations effectuées au sein de l'Union Européenne par des filiales du Groupe, de téléviseurs produits par Technicolor en Thaïlande. Ces contrôles, conformément aux lois de chaque pays, ont porté sur différentes périodes commençant au plus tôt en 1997 et se terminant au plus tard en août 2002. À la suite de ces contrôles, Technicolor a reçu plusieurs avis de redressement en mai 2004, janvier et février 2005, relatifs au paiement de droits « anti-dumping », qui seraient dus dans plusieurs pays de l'Union Européenne dont le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie et la France, pour un montant total d'environ 22 millions d'euros hors intérêts et pénalités applicables.

Le 24 mars 2006, le tribunal fiscal de Milan (Italie) a pris une position qui confirme le redressement ; ce redressement a été maintenu par la Cour d'appel dans un jugement rendu en mars 2008. Technicolor a fait appel de cette décision devant la Cour Suprême italienne. L'audience de la Cour Suprême a eu lieu le 2 février 2012 et a rendu sa décision défavorable en septembre 2012. Les douanes italiennes ont demandé le paiement de 7,6 millions d'euros en plusieurs versements. Technicolor considère la décision de la Cour Suprême contraire au droit européen et étudie les possibilités de recourir à une procédure devant les tribunaux italiens contre l'Etat italien, impliquant le Cour Européenne de Justice avec une question préjudicielle, si cela s'avérait nécessaire.

En août 2005, les autorités douanières françaises ont accepté de soumettre la demande de remboursement des droits sur la base de l'article 239 du Code des Douanes Communautaire à la Commission Européenne. En mai 2007, la Commission Européenne a notifié Technicolor de son rejet de cette demande mais a reconnu la bonne foi de Technicolor. En juillet 2007, Technicolor a fait appel auprès du Tribunal de Première Instance de la Cour Européenne de Justice qui a rejeté la position de Technicolor en septembre 2009. En novembre 2009, Technicolor a fait appel de cette décision auprès de la Cour Européenne de Justice, qui a également rejeté la position de Technicolor en juin 2010. Technicolor poursuit des actions juridiques auprès de tribunaux nationaux en France et en Allemagne tandis qu'au Royaume-Uni l'audience s'est poursuivie. En juin 2011, le Tribunal d'instance de Paris a accepté la demande de Technicolor de transférer l'affaire à la Cour de Justice de l'Union Européenne qui a répondu en mars 2012 mais a renvoyé le dossier devant le Tribunal d'instance de Paris. En janvier 2013, le Tribunal d'instance de Paris a émis une décision défavorable à Technicolor, le déclarant redevable d'une indemnité de 9,5 millions d'euros, plus des pénalités et intérêts dont le montant a été estimé à 4 millions d'euros. Technicolor a introduit un recours contre cette décision le 18 février 2013.

Pegasus Development Corporation et Personalized Media Communications, L.L.C. v. Thomson Consumer Electronics, Inc.

En décembre 2000, Pegasus Development Corporation (« Pegasus ») et Personalized Media Communications, L.L.C. (« PMC ») ont intenté une action devant le tribunal de district du Delaware à l'encontre de Technicolor USA, Inc., DIRECTV, Inc., Hughes Electronics Corporation et Philips Electronics North America Corporation, en soutenant que les défendeurs avaient contrefait sept brevets sur le traitement du signal satellite numérique.

En mai 2003 le Tribunal du District du Delaware avait décidé de surseoir à statuer pour une durée indéterminée en attendant un réexamen des brevets litigieux par l'office américain des brevets et marques (« USPTO »). L'USPTO a déclaré brevetables quatre revendications portant sur trois des brevets dans le cadre du litige contre Technicolor USA devant le Tribunal du District du Delaware.

A la fin de l'année 2011, le Tribunal a rendu une décision mettant fin au sursis et le procès a repris son cours. Pegasus réclame des dédommagements sous la forme de royalties pour une partie ou l'ensemble des décodeurs/récepteurs satellites intégrés (« IRD's ») que Technicolor USA a vendus. Les demandeurs tentent de faire valoir trois demandes antérieurement non revendiquées lors du dépôt de plainte de décembre 2000. Technicolor se défend vigoureusement contre les revendications des demandeurs.



Procédures fiscales en Pologne

Dans le cadre de deux procédures d'arbitrage en matière de prix de transfert sur l'année 2003 entamées entre la France et le Royaume-Uni, d'une part, et la Pologne d'autre part, la société polonaise de Technicolor, Technicolor Polska, a présenté une demande de remboursement de trop payé d'impôt de 8 millions d'euros auprès des autorités fiscales polonaises en juin 2009. Au même moment, les autorités fiscales polonaises ont initié une vérification des déclarations d'impôt sur les sociétés de 2003 et de retenues à la source de 2004.

Au terme d'une longue procédure, les autorités fiscales polonaises ont émis en 2010 des redressements relatifs aux dépenses de recherche et développement de 2003 et aux retenues à la source de 2004, résultant en une charge d'impôt supplémentaire de 10 millions d'euros et des intérêts moratoires de 7 millions d'euros. Parallèlement, les autorités fiscales polonaises ont émis une hypothèque de 17 millions d'euros sur les actifs de Technicolor Polska, ce qui a eu également pour conséquence indirecte d'empêcher la prescription des années en cause. En mai 2010, les autorités fiscales polonaises ont commencé la vérification des déclarations d'impôt sur les sociétés de l'année 2004 et des retenues à la source de 2005. En janvier 2011, elles ont émis des redressements provisoires comparables à ceux des années précédentes portant sur la déductibilité des dépenses de recherche et développement de 2004 et sur les retenues à la source de 2005 pour un montant de 5 millions d'euros en principal et 3 millions d'euros d'intérêts. En août 2011, le tribunal de Première Instance de Varsovie a rejeté 98 % des redressements émis en 2010 (sur la déductibilité des dépenses de recherche et développement de 2003 et les retenues à la source de 2004). En décembre 2011, le verdict est devenu définitif, les autorités fiscales polonaises n'ayant pas fait appel. Les autorités fiscales polonaises ont décidé de réviser les aspects finaux de la procédure et ont interviewé une vingtaine d'anciens salariés. En juin 2013, les autorités fiscales polonaises ont émis de nouveaux redressements pour l'année 2004 estimant que les dépenses de recherche et développement de 2003 étaient non déductibles, alors qu'elles étaient parvenues à une position contraire en 2010. Technicolor est dans l'attente des conclusions des autorités sur l'année 2003. Les autorités fiscales polonaises ont également lancé un audit pour l'exercice 2007 et ont émis un redressement de 9 millions de zlotys et Technicolor va contester ce redressement.

Technicolor Polska continue de contester les autres redressements et les considère non valides.

Audit de TVA en France

Les autorités fiscales françaises ont contrôlé Technicolor SA au titre de l'exercice 2009 et ont émis, fin 2012, un redressement d'un montant de 5,6 millions d'euros en principal et 0,8 millions d'euros d'intérêts. Un montant de 1,3 millions d'euros concerne la taxe sur la valeur ajoutée (« TVA ») facturée à tort par une ancienne filiale qui collectait une subvention de Technicolor selon un contrat de cession d'actions de 2009. Technicolor et son ancienne filiale demandent aux autorités fiscales françaises de rembourser cette TVA de 1,3 millions d'euros. Technicolor SA conteste aussi un redressement de 3,7 millions d'euros concernant également la déductibilité de la TVA. En juillet 2013, les autorités fiscales françaises ont émis un redressement pour 2010 d'un montant de 1,1 million d'euros à l'encontre de l'ancienne filiale et de 7,5 millions d'euros à l'encontre de Technicolor SA.

Association des anciens salariés de RCA du Comté de Taoyuan (l'« Association »)

En avril 2004, l'Association, qui est une organisation à but non-lucratif composée d'anciens employés RCA de la filiale de Technicolor TCETVT (ou d'héritiers d'anciens employés) qui indiquent avoir travaillé chez TCETVT au sein de l'ancienne usine de Taoyuan (l'« Usine »), a introduit une procédure de recours collectif (*class action*) sur le fondement de l'article 44-1 du Code de procédure civile de Taiwan devant le tribunal de Taipei (Taiwan), République de Chine, contre TCETVT et General Electric International, Inc (« GEI »). L'Association soutient que les plaignants ont été exposés à divers contaminants pendant qu'ils vivaient et travaillaient dans les locaux, ce qui, selon eux leur a (i) provoqué de nombreuses maladies, y compris des cancers, ou a (ii) généré un stress émotionnel lié à la peur que leur travail et leurs conditions de vie sur le site n'augmentent le risque qu'ils développent une maladie. L'Association demande des dommages et intérêts s'élevant à 2,7 milliards de NTD (69 millions d'euros au taux de change en vigueur au 30 juin 2013) afin de dédommager les membres de l'Association pour les maladies supposées subies par les anciens employés qui ont travaillé et vécu à l'usine depuis sa création à sa fermeture en 1992.

En mars 2005, la plainte de l'Association a été rejetée par le tribunal de district de Taipei au motif que l'Association n'avait pas respecté certaines procédures liées aux recours collectifs taiwanais (*class action*). Peu de temps après, l'Association a fait appel de cette décision de rejet auprès de la Cour Suprême de Taiwan, qui a renvoyé l'affaire, en 2006, devant le tribunal de district de Taipei aux fins de poursuivre les débats sur la régularité du recours collectif formé par l'Association. Les parties ont remis au tribunal un



grand nombre de conclusions tant sur les aspects de fond que de procédure et le tribunal a tenu plusieurs audiences. L'Association a tenté également d'inclure dans la procédure comme défendeurs Thomson Consumer Electronics (Bermuda), Ltd, Technicolor USA, Inc., Technicolor SA et General Electric Company ("GE"). Technicolor défend l'affaire et la conséquence de l'augmentation du nombre de défendeurs sur le déroulement du procès est encore incertaine. La position de Technicolor est que GE a l'obligation d'indemniser Technicolor SA et ses filiales en ce qui concerne certains passifs qui résultent des activités opérées avant l'accord de 1987 avec GE. GE dément l'existence d'une telle obligation vis-à-vis de Technicolor.

Enquêtes sur les tubes cathodiques et poursuites

Le 28 novembre 2007, Technicolor USA, Inc. a fait l'objet d'une assignation (« *subpoena* ») de la part de la Division Antitrust du Department of Justice (États-Unis) dans le cadre d'une enquête portant sur d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles dans l'industrie du tube cathodique (« *cathode ray tubes* » ou « CRT »), et notamment dans le domaine des tubes cathodiques pour télévision (*Color Picture Tubes* ou « CPT ») et des tubes cathodiques pour ordinateur (*Color Display Tubes* ou « CDT »). Le Groupe a vendu l'activité CPT en 2005 et n'a jamais exercé d'activité dans le domaine des CDT.

En outre, des actions de groupe (*class action*) visant des réclamations en matière civile ont été lancées au début de l'année 2008 aux États-Unis (un groupe de revendeurs de téléviseurs et de consommateurs - acheteurs indirects et un groupe de fabricants de téléviseurs - acheteurs directs) à l'encontre de Technicolor et d'autres sociétés. Toutefois, lorsque les plaintes ont été modifiées au printemps 2009, Technicolor a été retiré en tant que défendeur. En novembre 2011, Technicolor USA et Technicolor SA ont conclu un accord (*tolling agreement*) avec les deux groupes de demandeurs (acheteurs indirects et acheteurs directs) par lequel ces derniers ont gelé l'action contre Technicolor. En août 2012, le groupe des acheteurs indirects demande à la Cour d'attraire Technicolor SA et Technicolor USA à la class action en cours. En octobre 2012, Technicolor SA, Technicolor USA et le groupe des acheteurs indirects ont conclu un avenant au *tolling agreement* qui en proroge la durée, interdit au groupe des acheteurs indirects d'attraire Technicolor à la « *class action* » et demande à Technicolor de fournir certains documents commerciaux.

Le 9 janvier 2008, Technicolor a fait l'objet d'une demande de renseignements de la Commission européenne, en application de l'article 18(2) du Règlement (CE) n° 1/2003 et liée à un comportement anticoncurrentiel dans le domaine des tubes cathodiques de 1999 à 2005. Le 25 novembre 2009, Technicolor a reçu un exposé des griefs de la Commission européenne. Le 3 mars 2010, Technicolor a remis sa réponse écrite à l'exposé des griefs. Le 5 décembre 2012 Technicolor a été notifiée par la Commission européenne de sa condamnation à une amende de 38,6 millions d'euros. Etant donné que le groupe a cessé cette activité en 2005, ce montant est présenté dans le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession du compte de résultat consolidé du Groupe en 2012. Suite à la décision de la Commission européenne, des actions en responsabilité ont été engagées contre Technicolor par des acheteurs en vue d'obtenir réparation d'un préjudice allégué résultant des pratiques anticoncurrentielles en cause.

En parallèle, le 29 avril 2010, la filiale brésilienne de Technicolor a reçu une notification de la part du Ministère brésilien de la Justice indiquant que les autorités brésiliennes sont en train de mener une enquête sur un possible cartel au sein de l'industrie brésilienne du tube cathodique.

Le 10 septembre 2012, Technicolor SA a reçu une notification de la Commission mexicaine de la concurrence indiquant qu'elle avait conclu une enquête sur un possible cartel visant l'industrie des tubes cathodiques au Mexique. Le 3 décembre 2012, Technicolor SA a fourni ses réponses argumentées à ces allégations.

Environnement

Certains sites de fabrication du Groupe ont un long passé industriel. Les contaminations des sols et des eaux souterraines, qui se sont déjà produites sur quelques sites, pourraient se produire à nouveau ou être découvertes sur d'autres sites à l'avenir. Les rejets industriels des sites que Technicolor a créés ou acquis exposent le Groupe à des coûts de dépollution. Le Groupe a identifié certains sites dont la contamination chimique a exigé ou va exiger la mise en œuvre de mesures de dépollution.

Une contamination du sol et des eaux souterraines a été détectée près d'un ancien site de fabrication, situé à Taoyuan (Taiwan) acquis en 1987 dans le cadre d'une opération entre General Electric (GE) et le Groupe. TCETVT, une filiale de Technicolor SA, détenait et exploitait ce site des années 1988 à 1992 environ, date de la vente du site par le Groupe à un tiers. La dépollution du sol a été achevée en 1998. En 2002, l'Agence Locale de Protection de l'Environnement de Taoyuan a ordonné la dépollution des



nappes phréatiques sur l'ancien site. Les travaux pour satisfaire cette demande sont actuellement en cours. Technicolor estime que GE a une obligation contractuelle d'indemniser Technicolor SA et ses filiales relativement à certains passifs liés aux activités menées antérieurement à l'accord signé en 1987 avec GE.

De même, le Groupe vend ou a vendu dans le passé des produits qui sont soumis à certaines contraintes de recyclage, et est de ce fait exposé à des changements de la réglementation en matière de recyclage dans divers pays.

Le Groupe estime que les montants provisionnés et les garanties contractuelles dont il dispose aux termes de ses contrats d'acquisition de certains actifs industriels permettront de couvrir raisonnablement les obligations de sécurité, de santé ou d'environnement. Cependant, les problèmes potentiels ne peuvent pas être prévus avec certitude et il n'est pas possible de dire si les montants provisionnés seront parfaitement adaptés.

De plus, des événements futurs, tels que des changements gouvernementaux ou des lois sur la sécurité, l'environnement ou la santé, ou la découverte de nouveaux risques pourraient faire apparaître des coûts et des passifs susceptibles d'avoir des effets défavorables sur la situation financière ou le résultat du Groupe.

25 Relations avec les parties liées

Le 23 mai 2013, le Conseil d'Administration du Groupe Technicolor a nommé Madame Quatela, Présidente de la société Eastman Kodak Company, en tant qu'administrateur. Eastman Kodak Company est de ce fait, une nouvelle partie liée à Technicolor au 30 juin 2013. Le chiffre d'affaires et les charges totales du Groupe avec Eastman Kodak Company s'élèvent respectivement à zéro et 6 millions d'euro au 30 juin 2013.

26 Événements postérieurs à la clôture

26.1 Refinancement de la dette du groupe Technicolor

Le 11 juin 2013, Technicolor a sollicité l'accord des créanciers porteurs d'obligations et des détenteurs de participations dans ses emprunts à terme (« la Dette Existante ») pour obtenir la modification de certaines clauses de la Dette Existante pour permettre le refinancement de celle-ci. Les demandes de consentement et les avenants aux termes de la Dette Existante sont devenus effectifs au 11 juillet 2013 et le paiement d'une prime de consentement relatif à la Dette Existante est intervenu le 12 juillet 2013.

Le 11 juin 2013, Tech Finance & Co S.C.A., un véhicule d'investissement ad-hoc autonome qui sera consolidé par Technicolor (« Tech Finance ») a lancé des offres d'achat de toute la Dette Existante (« les Offres d'Achat ») de Technicolor. Tech Finance a acquis dans le cadre des Offres d'Achat 61% des créances au titre des emprunts à terme et plus de 99% des obligations pour respectivement les valeurs nominales suivantes : 358 millions d'euros, 689 millions de dollars et 14 millions de livres sterling (un nominal de 905 millions d'euros au taux de 1,3\$ pour un euro représentant un montant IFRS de 828 million d'euros net de l'ajustement IFRS de 77 millions d'euros qui avait été reconnu quand la dette existante avait été valorisée à sa valeur de marché en 2010) ; montants qui seront éliminés dans le processus de consolidation de Technicolor.

Tech Finance a contracté un nouvel emprunt pour 830 millions de dollars et 200 millions d'euros (« le nouvel emprunt » ou « Nouvelle Dette») se montant en nominal à 838 million d'euros au taux de 1,3\$ pour un euro. Le montant de la Dette Existante résiduelle est respectivement de 192 millions d'euros et 116 millions de dollars (approximativement 282 millions d'euros au taux de 1,3\$ pour un euro).

Garanties et suretés de la Dette Existante, la Nouvelle Dette et la nouvelle facilité de crédit renouvelable

a) Garanties et suretés de la Dette Existante

La Dette Existante était garantie par certaines filiales du Groupe ainsi que par des suretés portant sur (i) les actions de toutes les filiales garantes de la Dette Existante (sauf une) et leur filiales significatives et (ii) certains comptes de centralisation de trésorerie que Technicolor ou ses filiales garantes de la Dette Existante détenaient en France, en Angleterre et aux Etats unis.

b) Garanties et suretés de la nouvelle dette

La Nouvelle Dette est garantie par un nantissement portant sur les créances et autres droits de Tech Finance liés à la Dette Existante acquise dans l'Offre d'Achat. En conséquence, les détenteurs de la Nouvelle Dette bénéficieront indirectement des droits et garanties de la Dette Existante. La Nouvelle Dette est garantie directement sur les créances de Thomson Licensing et par d'autres droits.



Impacts comptables liés au refinancement

Du fait de conditions de marché volatiles qui ont altérés les conditions du refinancement, il existait une incertitude importante sur le refinancement au 30 juin 2013 (incertitudes sur le montant de la Dette Existante qui serait acquis dans le cadre des Offres d'Achat, incertitudes sur le montant de la Nouvelle Dette qui serait emprunté, incertitudes sur les conditions financières de la Nouvelle Dette). Par ailleurs, certaines des conditions auxquelles la réalisation des Offres d'Achat était soumise n'ont pas été réalisées au 30 juin 2013. Sur la base de ces éléments, la finalisation du refinancement a été considérée comme un événement postérieur à la clôture ne donnant pas lieu à un ajustement des comptes au 30 juin 2013. En conséquence, les impacts comptables du refinancement ne seront reconnus qu'au second semestre dans nos comptes annuels.

Tech Finance & Co S.C.A., (« Tech Finance ») est un véhicule d'investissement ad-hoc créé spécifiquement pour ce refinancement. Tech Finance n'a pas d'autres actifs ou passifs que celui relatif à la transaction et sera consolidé par Technicolor (en conformité avec les normes actuelles IAS27-SIC 12 mais aussi selon les futurs critères d'IFRS 10).

Au niveau consolidé de Technicolor, le refinancement dans sa globalité consiste en deux opérations séparées : le rachat de la Dette Existante dans le cadre de l'Offre d'Achat et la souscription d'une Nouvelle Dette envers des créanciers potentiellement nouveaux.

La dette Existante rachetée est éteinte au niveau consolidé et les coûts relatifs à la Dette Existante rachetée seront comptabilisés immédiatement en charges. Les coûts liés à la Nouvelle Dette seront comptabilisés selon la méthode IFRS du taux effectif.

Le refinancement aura les impacts suivants sur les états financiers pour le second semestre 2013:

- Extourne de €77 millions du gain IFRS (à hauteur de la proportion de la Dette Existante qui a été acquise dans le cadre de l'Offre d'Achat) qui avait été reconnu en 2010 suite à l'ajustement à la juste valeur de la Dette Existante (dont le montant total était de €121 millions au 31 décembre 2012 et €107 millions à fin juin 2013). Cette extourne sera comptabilisée en « autres charges financières » du compte de résultat consolidé du 31 décembre 2013.
- Les commissions des banques étaient conditionnées à la réalisation de l'opération de refinancement et seront donc comptabilisées au second semestre 2013. Les autres coûts comprennent les primes d'apport (*premium fee*) versées aux créanciers ayant apporté leur obligations et créances dans le cadre des Offres d'Achat (€67 millions), une partie des primes de consentement de €12 millions et une partie des commissions d'arrangement de €13 millions relatifs à la Dette Existante qui seront comptabilisés dans les « autres charges financières ».
- La prime d'émission (*Original Issue Discount* de €25 millions sur la Nouvelle Dette), la partie des commissions d'arrangement (*arrangement fees*) relative à la Nouvelle Dette et le reliquat de la prime de consentement relatif à la Dette Existante résiduelle seront déduits du nominal IFRS de la dette IFRS et comptabilisés selon la méthode IFRS du taux effectif au second semestre 2013.

Les honoraires des conseils ont été comptabilisés intégralement sur le premier semestre 2013 s'agissant de prestations non conditionnées à la réalisation de l'opération de refinancement.

Remboursement anticipé et amortissement de la Nouvelle Dette

En cas de remboursement anticipé de la Nouvelle Dette, une prime (*prepayment premium*) sera due à hauteur de (i) 2% du montant remboursé dans les 12 mois suivant l'émission de la Nouvelle Dette ii) 1% du montant de l'emprunt qui serait remboursé par anticipation entre le premier anniversaire et le 24ème mois suivant l'émission de la Nouvelle Dette.

Les termes de la Nouvelle Dette prévoient que Tech Finance devra rembourser de manière anticipée les prêts:

- Avec 75% de la trésorerie excédentaire (*excess cashflow*) annuelle générée par Technicolor (tel que défini dans le contrat d'emprunt et correspondant au cumul du cash-flow d'exploitation et du cash-flow d'investissement moyennant quelques ajustements). Ce pourcentage sera dégressif si Technicolor atteint et maintient certains ratios d'endettement (*leverage ratios*); et
- si Technicolor ou certaines de ses filiales reçoivent de la trésorerie provenant de cessions d'actifs en dehors du cycle normal d'exploitation ou certaines indemnités.



Par ailleurs, le remboursement de 1,25% en principal de la Nouvelle Dette devra être effectué tous les 3 mois. Le solde du principal sera remboursé la 7ème année en 2020.

Clauses conventionnelles de la nouvelle dette

Technicolor, Thomson Licensing et Tech Finance devront respecter certaines clauses conventionnelles relative à la Nouvelle Dette, qui entre autres, limitent leur capacité respective et la capacité de leurs filiales à lever ou garantir de la dette, payer des dividendes, réduire le capital social, effectuer certains types d'investissements ou paiements, vendre ou transférer des actifs, effectuer des fusions ou d'autres opérations avec leurs affiliés, tel que défini dans le contrat. Par ailleurs, Technicolor doit se conformer à une clause financière (*Financial covenant*) visant à maintenir un ratio financier consolidé de la dette brute du groupe (*consolidated leverage*) qui ne doit pas être plus de 3,5 fois l'EBITDA tel que défini dans l'accord. Au 30 juin 2013, ce ratio était:

Dette brute (<i>consolidated leverage</i>)	1 207 million d'euros
EBITDA:	521 million d'euros
Ratio dette brute / EBITDA:	2,32 : 1,00

Modifications apportées à la documentation gouvernant la Dette Existante

Dans le cadre de l'opération de refinancement décrite ci-dessus, l'Accord de Crédit, le Contrat d'Emission Obligataire et l'Accord Inter-Créanciers gouvernant la Dette Existante ont fait l'objet d'un avenant. Les principales modifications qui y ont été apportées sont décrites ci-dessous :

- **Clauses conventionnelles**

La clause conventionnelle sur la couverture des intérêts nets (*interest cover covenant*), la clause conventionnelle sur le ratio d'endettement (*leverage covenant*) et la clause conventionnelle sur les investissements (*capital expenditure covenant*) ont été amendées, de telle sorte qu'elles ne s'appliquent plus.

- **Autres restrictions**

A l'exception des clauses de remboursement anticipées obligatoires ou volontaires qui n'ont pas été modifiées, la plupart des restrictions prévues dans la documentation gouvernant la Dette Existante, y compris celles limitant la capacité de la Société et de certaines de ses filiales d'accorder des sûretés, de contracter des dettes financières supplémentaires, d'accorder des garanties, d'accorder des prêts, de conclure des contrats de couverture, de procéder à des opérations de fusion, de modifier leur champ d'activité, de procéder à des acquisitions ou des investissements dans des joint-venture, d'émettre, attribuer ou distribuer des actions ou encore de verser des dividendes, ont été alignées sur les dispositions prévues dans la documentation gouvernant la Nouvelle Dette.

Cas de défaut de la Nouvelle Dette

La Nouvelle Dette comporte certains cas de défaut, sous réserve de certaines exceptions et période de grâce, dont la survenance permet aux créanciers de solliciter le paiement de tout ou partie des sommes dues au titre de la dette ainsi que le paiement des intérêts dus.

Nouvelle facilité de crédit renouvelable (RCF)

Le 11 juillet 2013 Thomson Licensing a souscrit une nouvelle facilité de crédit renouvelable (« Revolving Credit Facility » ou RCF) qui lui permet d'emprunter jusqu'à un montant maximum de 100 millions d'euros, pouvant être tirés en euros ou en dollars. La durée de cet accord est de 5 ans.

26.2 Accord avec Francisco Partner relatif à la vente de l'activité Grass Valley Broadcast réalisée en 2010

Le 16 juillet 2013, à la suite de discussions qui se sont déroulées durant le premier semestre 2013, Technicolor et Francisco Partner ont signé un accord pour un paiement immédiat du billet à ordre (*Promissory note*) dû à Technicolor et le règlement définitif des différents passifs existants ou éventuels (voir Note 10).



IV RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE 2013

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Technicolor S.A, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés condensés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 3.1 de l'annexe aux comptes semestriels consolidés condensés qui expose les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'arrêté des comptes.

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 26 juillet 2013

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Mazars

Alain Pons

Ariane Bucaille

Jean-Louis Simon

Associé

Associée

Associé

technicolor

